



**Est
Ensemble**
Grand Paris

PLU approuvé le 13 sept
2012

Vu pour être annexé
à l'arrêté n°2016-A1062

Mise à jour n°1 des
annexes



PLU

Plan Local d'Urbanisme
Ville de Montreuil-sous-Bois
DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

-----PLU - VILLE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS-----

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PREFECTURE

Direction du Développement Durable
et des Collectivités Locales
Bureau de l'environnement

**Arrêté préfectoral n° 2015-3226 du 26 novembre 2015
instituant sur la commune de MONTREUIL des servitudes d'utilité publique
prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport
de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques**

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.555-16, R.555-30 et R.555-31 ;

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.121-1, L.121-2, L.122-1, L.123-1 et R.431-16 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.122-22 et R.123-46 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu le rapport de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, en date du 31 août 2015 ;

Vu l'avis émis par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Seine-Saint-Denis le 10 novembre 2015 ;

Considérant que les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, en service à la date de l'entrée en vigueur des articles R.555-1 et suivants du code de l'environnement, doivent faire l'objet d'institution de servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients qu'elles présentent,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

ARRETE

Article 1^{er}

Selon l'article L.555-16 du code de l'environnement, les périmètres à l'intérieur desquels les dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisation s'appliquent sont déterminés par les risques susceptibles d'être créés par une canalisation de transport en service, notamment les risques d'incendie, d'explosion ou d'émanation de produits toxiques, menaçant gravement la santé ou la sécurité des personnes.

En application de l'article R.555-30 b) du code de l'environnement, des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones à effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire à partir des canalisations de transport décrites ci-après, conformément aux distances figurant dans les tableaux ci-dessous et reproduites sur la carte annexée au présent arrêté (1)

Seules les distances SUP1 sont reproduites dans la carte annexée au présent arrêté. Les restrictions supplémentaires fixées par l'article 2 pour les projets d'urbanisme dont l'emprise atteint les SUP 2 ou 3 sont mises en œuvre dans le cadre de l'instruction de l'analyse de compatibilité obligatoire pour tout projet dont l'emprise atteint la SUP 1.

NOTA : En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux ci-dessous et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Ouvrages concernant la commune de Montreuil (93048) :

1. **CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL ET ASSIMILES EXPLOITÉES PAR LA SOCIÉTÉ GRTGAZ dont le siège social est situé 6, rue Raoul Nordling, 92270 BOIS-COLOMBES**

Type d'ouvrage	Nom	Implantation	PMS	DN	Longueur dans la commune (en km)	Distances SUP en mètres (de part et d'autre de la canalisation)			Influence
						SUP1	SUP2	SUP3	
Canalisation	DN150-1986-FONTENAY_SOUS_BOIS-NEUILLY_PLAISANCE	ENTERRE	40.0	150		30	5	5	Impactant
Canalisation	DN100-1969-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_DANS_FL_RENOULT	ENTERRE	40.0	100		15	5	5	Impactant
Canalisation	DN100-1969-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_DANS_FL_RENOULT	ENTERRE	40.0	100	0.780299	15	5	5	traversant
Canalisation	DN100-1969-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_DANS_FL_RENOULT	ENTERRE	40.0	100	0.00875561	15	5	5	traversant
Canalisation	DN200-1984-ROMAINVILLE-NOGENT_SUR_MARNE	ENTERRE	40.0	200	1.04766	35	5	5	traversant
Canalisation	DN150-1997-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_CONVENTION	ENTERRE	40.0	150	0.155949	30	5	5	traversant
Canalisation	DN200-1984-ROMAINVILLE-NOGENT_SUR_MARNE	ENTERRE	40.0	200	1.10371	35	5	5	traversant
Canalisation	DN300/200-1994-FONTENAY_SOUS_BOIS-ROMAINVILLE	ENTERRE	40.0	200	0.130957	35	5	5	traversant
Canalisation	DN150-1998-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_OUEST	ENTERRE	40.0	150	1.4048	30	5	5	traversant
Canalisation	DN150-1998-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_OUEST	ENTERRE	40.0	150	0.0243916	30	5	5	traversant
Canalisation	DN200-1984-ROMAINVILLE-NOGENT_SUR_MARNE	ENTERRE	40.0	200	0.0069194	35	5	5	traversant
Canalisation	DN200/100-1984-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_LFS_MARGOTTES	ENTERRE	40.0	200	0.129968	35	5	5	traversant

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Type d'ouvrage	Nom	Implantation	P&S	DN	Longueur dans la commune (en km)	Distances SUP en mètres (de part et d'autre de la canalisation)			Influence
						SUP1	SUP2	SUP3	
Canalisation	DN300-1983-BONDY-PARIS	ENTERRÉ	40.0	300	0.185477	70	5	5	traversant
Canalisation	DN100-1992-BRT_MONTREUIL_MARGOTTES	ENTERRÉ	40.0	100	0.00535075	15	5	5	traversant
Canalisation	DN200/100-1984-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_LFS_MARGOTTES	ENTERRÉ	40.0	150	0.000501295	30	5	5	traversant
Canalisation	DN200/100-1974-BRT_MONTREUIL_SOUS_BOIS_LES_MARGOTTES	ENTERRÉ	40.0	200	0.00723091	35	5	5	traversant
Installation Annexe	MONTREUIL DANIEL RENOULT - 93048					12	0	8	traversant
Installation Annexe	MONTREUIL MARGOTTES - 93048					12	8	8	traversant
Installation Annexe	MONTREUIL-SOUS-BOIS CONVENTION - 93048					12	8	8	traversant
Installation Annexe	MONTREUIL-SOUS-BOIS OUEST - 93048					12	8	0	traversant

Article 2

Conformément à l'article R.555-30 b) du code de l'environnement, les servitudes sont les suivantes, en fonction des zones d'effets :

Servitude SUP1 :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R.555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité, prévue à l'article R431-16 j) du code de l'urbanisme, est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 susvisé.

Servitude SUP2 :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Servitude SUP3 :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Article 3

Conformément à l'article R.555-46 du code de l'environnement, le maire informe le transporteur de tout permis de construire ou certificat d'urbanisme délivré dans l'une des zones définies à l'article 2.

de tout permis de construire ou
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Article 4

Les servitudes instituées par le présent arrêté sont annexées aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales des communes concernées conformément à l'article L.126-1 du code de l'urbanisme.

Article 5

En application de l'article R.555-53 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et adressé au maire de la commune de Montreuil.

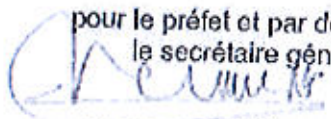
Article 6

Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, le maire de la commune de Montreuil, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, ainsi qu'au Directeur Général de GRTgaz.

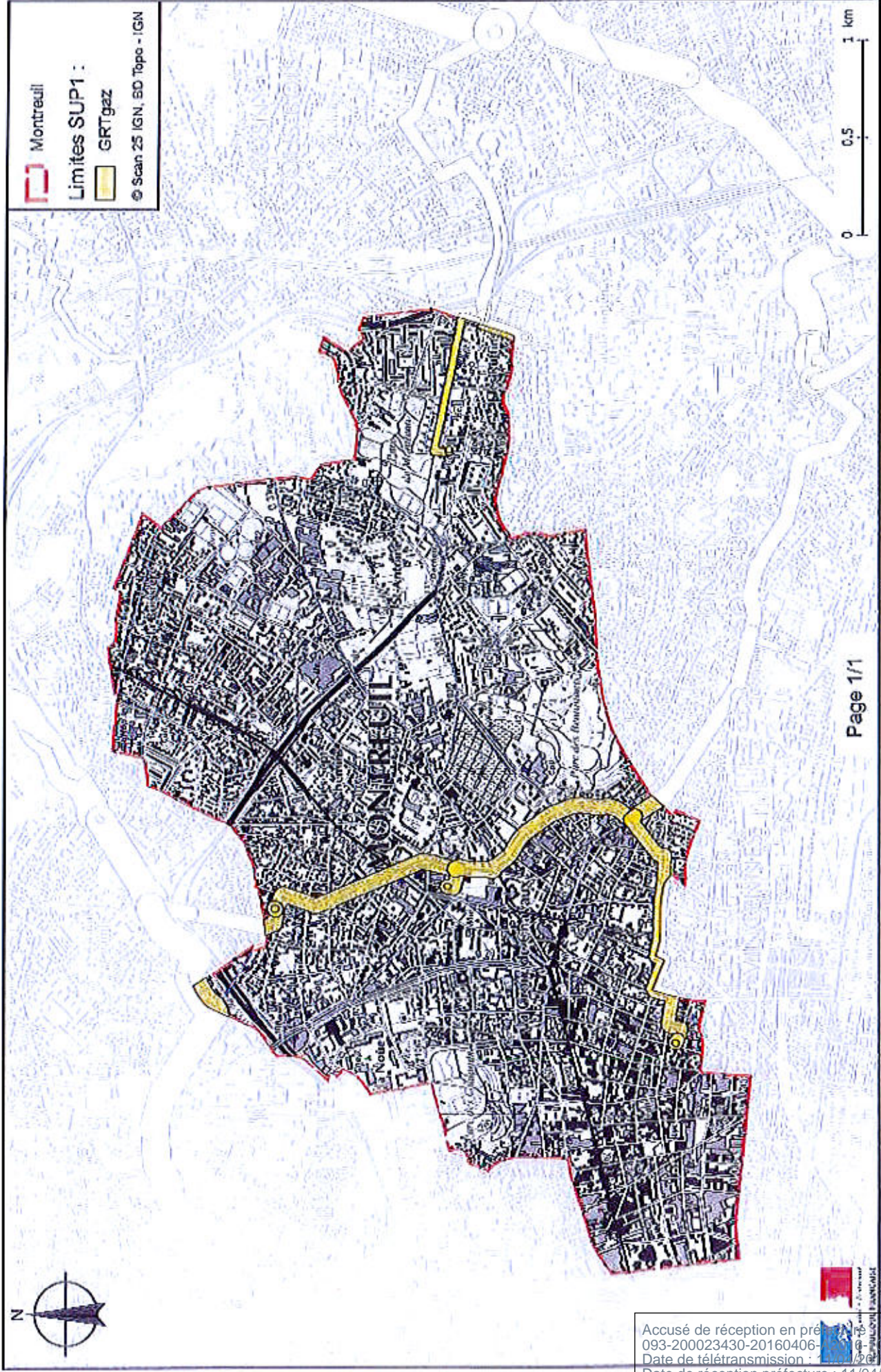
Le Préfet,

pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Hugues BESANCENOT

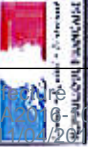
(1) La carte des servitudes d'utilité publique annexée au présent arrêté peut être consultée dans les services de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie ainsi que dans la mairie de la commune concernée.

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses



Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016



Annexe 2 : Définitions

PMS : Pression Maximale de Service de la canalisation

DN : Diamètre Nominal de la canalisation.

Distances SUP : Distances en mètres de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique. En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans le(s) tableau(x) de l'article 1 du présent arrêté et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté (annexe 1), les valeurs du(es) tableau(x) font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Distance SUP 1 : cette distance correspond à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement

Distance SUP 2 : cette distance correspond à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement

Distance SUP 3 : cette distance correspond à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20151216_3 : Modification de la servitude d'alignement (SA) n°1 et création de la SA n°11

Nombre de membres composant le Conseil: 55

Présents : 46

Absent(s) : 0

Pouvoir(s) : 9

L'an 2015, le mercredi 16 décembre, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 10 décembre 2015

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIH, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LE CHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, Mme YONIS, M. ROBEL, M. REZNIK, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, Mme HEUGAS, M. RABHI, Mme CASALASPRO, M. REZIG, M. NEGRE, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme LARZILLIERE, M. STERN, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. RAHMANI, M. HOUICHI, Mme MAZE, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, M. TUAILLON.

Absent(s) donnant pouvoir : Mme Catherine PILON à Mme Muriel CASALASPRO, Mme Halima MENHOUDJ à M. Nabil RABHI, Mme Dorothée VILLEMAUX à Mme Alexie LORCA, Mme Christine FANTUZZI à M. Cheikh MAMADOU, Mme Olga RUIZ à M. Nordine RAHMANI, M. Grégory VILLENEUVE à Mme Leila GUERFI, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Maurice HOUZARD à Mme Manon LAPORTE, Mme Mouna VIPREY à M. Alexandre TUAILLON.

Absent(s) :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal.

À la majorité des voix, Mme Christel KEISER a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h00 .

DEL20151216_3 : Modification de la servitude d'alignement (SA) n°1 et création de la SA n°11

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R 141-1 à R 141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;
Vu les pièces du dossier d'enquête publique ;
Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 au 19 octobre 2015 ;
Considérant que toutes les obligations légales de l'enquête ont été remplies ;
Considérant que la modification de la SA n°1 (rue Edouard-Branly) permet d'assurer un profil de la voie future suffisant pour le confort des circulations sans qu'il soit nécessaire d'impacter les parcelles riveraines sur une largeur aussi importante que celle qui avait été définie en 1931 ;
Considérant que la mise en place de la SA n°11 est indispensable pour pérenniser le gabarit actuel de la rue de l'Acacia, eu égard au décalage actuel entre le découpage foncier et l'espace public ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par
46 voix pour

9 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamitou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la modification de la servitude d'alignement n°1 rue Edouard Branly.
Article 2 : Approuve la création de la servitude d'alignement n°11 rue de l'Acacia.
Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, pour le Maire et par délégation
Le directeur de l'administration générale



Accusé de réception en préfecture
093-219300480-20151216-DEL20151216_3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception en préfecture : 11/04/2016



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 septembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20150930_33 : Institution d'un périmètre d'études sur le secteur Boissière

Nombre de membres composant le Conseil: 55

Présents : 44

Absent(s) : 0

Pouvoir(s) : 10

L'an 2015, le mercredi 30 septembre, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 24 septembre 2015

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIH, M. LAMARCHE, Mme LORCA, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, Mme YONIS, M. REZNIK, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, M. RABHI, Mme CASALASPRO, M. REZIG, Mme MENHOUDJ, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme LARZILLIERE, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI, Mme RUIZ, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. RAHMANI, Mme MAZE, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, Mme VIPREY.

Absent(s) donnant pouvoir : Mme Djeneba KEITA à M. Florian VIGNERON, M. Gaylord LE CHEQUER à Mme Danièle CREACHCADEC, Mme Catherine PILON à Mme Claire COMPAIN, M. Gilles ROBEL à M. Bassirou BARRY, Mme Anne-Marie HEUGAS à M. Nabil RABHI, M. Jean-Charles NEGRE à M. Philippe LAMARCHE, M. Grégory VILLENEUVE à M. Nordine RAHMANI, M. Axel NORBELY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Yacine HOUICHI à M. Cheikh MAMADOU, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY.

Absent(s) : M. HOUZARD.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal.

À la majorité des voix, Madame Salamatou Traore a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h00 .

DEL20150930_33 : Institution d'un périmètre d'études sur le secteur Boissière

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R 331-24 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.111-7 à L.111-11 et R111-47 ;

Vu la délibération n°DEL20120913_2 du Conseil municipal en date du 13 septembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et ses révisions et modification simplifiées ultérieures ;

Vu la convention d'intervention foncière tripartite n°2 entre l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble, présentée à la séance de ce même conseil municipal ;

Vu l'avis de la commission Aménagement et Développement Durable en date du 28 septembre 2015 ;

Vu les documents cartographiques annexés ;

Considérant le contrat Aménagement-Transport de la ligne 11 en date du 20 janvier 2015 signé par 17 partenaires ayant identifié les secteurs d'intervention à venir aux abords des stations de métro ;

Considérant l'étude foncière réalisée entre octobre 2009 et avril 2010 sur l'ensemble de la ville ayant identifié sur le secteur du Boulevard de la Boissière des parcelles mutables ;

Considérant qu'afin de maîtriser les conditions de développement de ce secteur, dans la perspective de l'arrivée du métro, il est opportun de se donner le temps d'étudier la compatibilité et la cohérence entre le projet d'intensification du secteur Boissière à venir et les projets de construction ou travaux d'initiative privée qui pourraient être de nature à le compromettre ;

Considérant qu'il est également opportun d'assurer une veille foncière attentive sur les transactions à venir ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par
42 voix pour

12 voix contre : Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Prend en considération la mise à l'étude du projet d'aménagement du secteur Boissière.

Article 2 : Approuve, pour l'examen de ce projet, un périmètre d'études défini par le plan annexé à la présente délibération englobant les parcelles concernées :

Parcelles

D33	D66	D96	D277	E103	E249
D34	D67	D97	D278	E104	E251
D35	D68	D99	D279	E105	E260
D36	D69	D100	D280	E106	E281
D37	D70	D101	D281	E107	E301
D38	D71	D102	D282	E108	E302
D39	D72	D103	D283	E109	E303
D40	D75	D106	D284	E110	E304
D47	D79	D108	D285	E114	E305
D49	D81	D109	D286	E115	E306
D50	D82	D111	D292	E116	H56
D51	D83	D119	D293	E117	H57
D52	D84	D120	D294	E120	H58
D55	D85	D257	D295	E121	H59
D57	D86	D261	D296	E123	H60
D58	D87	D262	D297	E124	H61
D59	D88	D269	E45	E125	H62
D60	D89	D270	E46	E126	H63
D61	D91	D271	E47	E127	H64
D62	D92	D272	E48	E128	H95
D63	D93	D274	E49	E129	H112
D64	D94	D275	E51	E219	H146
D65	D95	D276	E52	E245	H147

et qui sera à inscrire au plan local d'urbanisme, conformément à l'article R 123-13 du code de l'urbanisme.

Article 3: Précise qu'il peut être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, des constructions ou des installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet urbain d'aménagement du secteur Boissière.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à mettre en œuvre les formalités de publicité de cette décision conformément à l'article R 111-47 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, pour le Maire et par délégation
Le directeur général Adjoint des Services

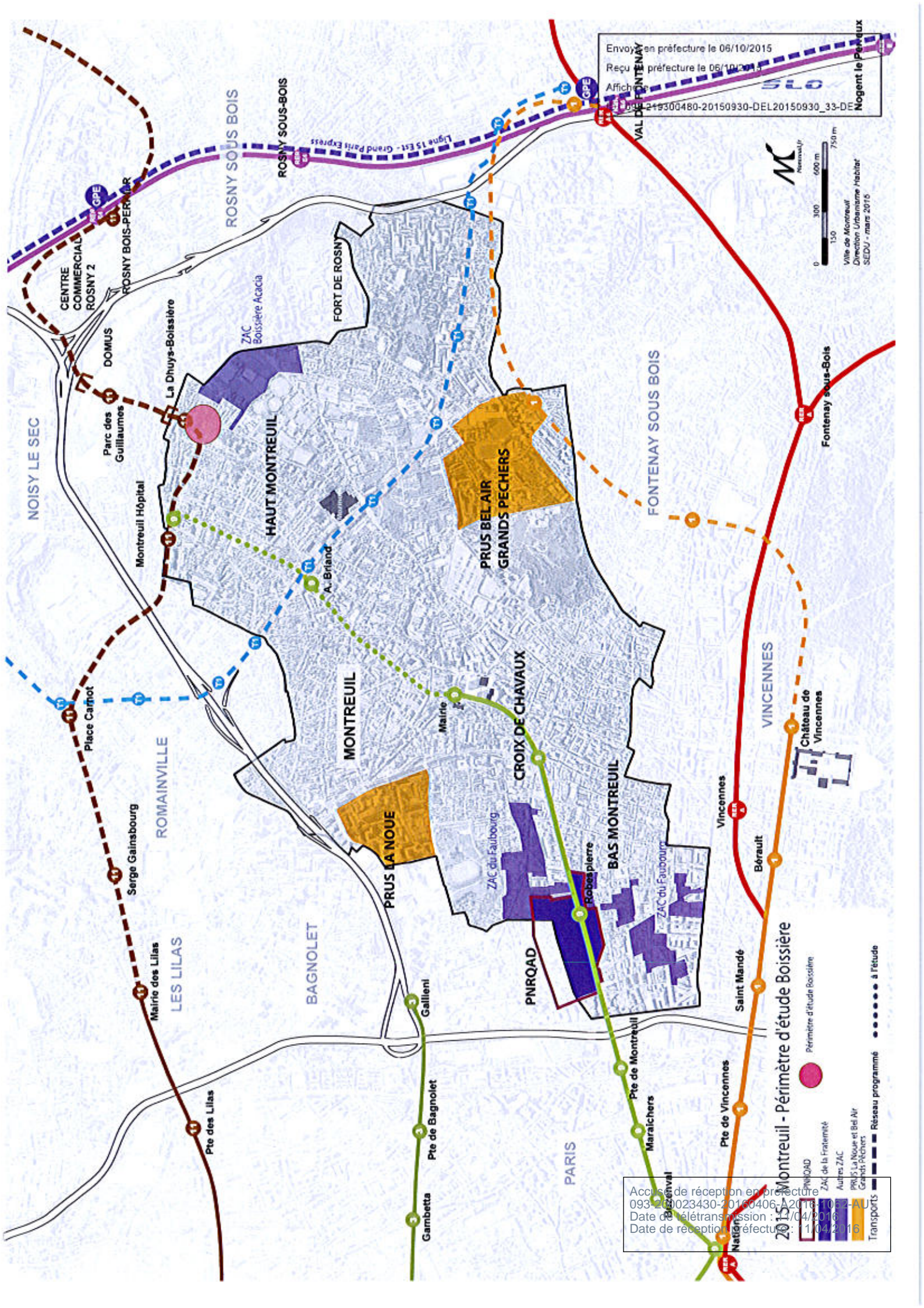


Olivier BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
093-219300490-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Envoyé en préfecture le 06/10/2015
 Reçu en préfecture le 06/10/2015
 Affiché le 06/10/2015
 Numéro de dossier : 249300480-20150930-DEL20150930_33-D

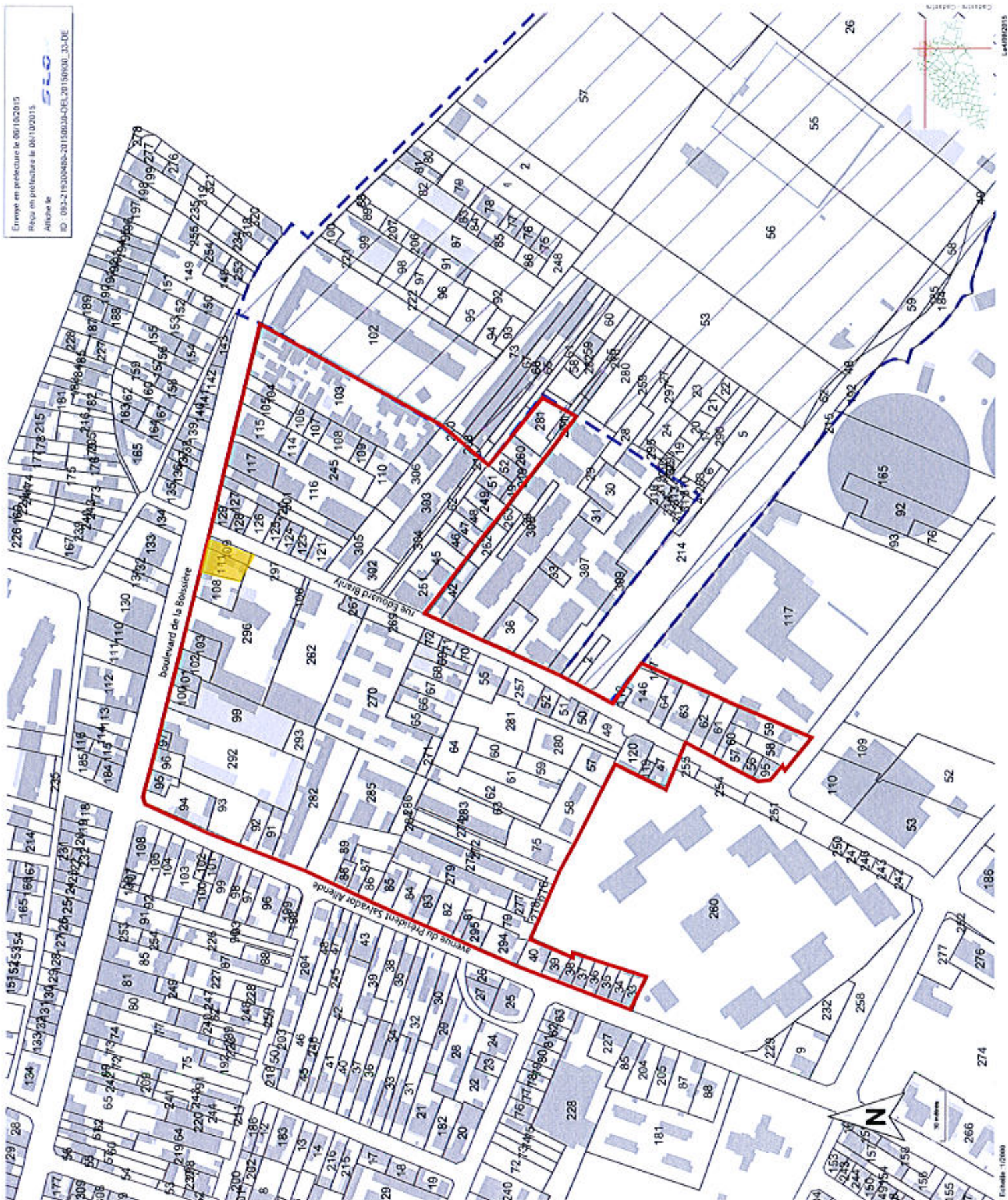
M
 0 150 300 600 m 750 m
 Ville de Montreuil
 Direction Urbanisme Habitat
 SEDU - mars 2015



Accusé de réception en préfecture
 093 20023430-20160406-A2016-1062-AU
 Date de télétransmission : 17/04/2016
 Date de réception en préfecture : 11/04/2016

2015 Montreuil - Périmètre d'étude Boissière

- PNRQAD
- ZAC de la Fraternité
- Autres ZAC
- PRUS La Noue et Bel Air
- Grands Pêcheurs
- Périmètre d'étude Boissière
- Réseau programmé
- à l'étude
- Transports



Périmètre d'études Boissière
 CM 30 septembre 2015

- LÉGENDE**
- Bâtiments (cadastre)
 - Parcelles
 - Numéro de parcelle
 - ZAC
 - Bât dur et léger
 - Bât léger
 - Bât dur
 - Périmètre d'études Boissière
 - Station secondaire M11

Accusé de réception en préfecture
 093-200023430-20160406-A2016000062-AU
 Date de télétransmission : 11/04/2016
 Date de réception préfecture : 11/04/2016



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20151216_6 : Délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat pour l'exercice du droit de préemption des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux à Montreuil

Nombre de membres composant le Conseil: 55

Présents : 46

Absent(s) : 0

Pouvoir(s) : 9

L'an 2015, le mercredi 16 décembre, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 10 décembre 2015

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIHI, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LE CHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, Mme YONIS, M. ROBEL, M. REZNIK, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, Mme HEUGAS, M. RABHI, Mme CASALASPRO, M. REZIG, M. NEGRE, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme LARZILLIERE, M. STERN, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. RAHMANI, M. HOUICHI, Mme MAZE, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, M. TUAILLON.

Absent(s) donnant pouvoir : Mme Catherine PILON à Mme Muriel CASALASPRO, Mme Halima MENHOUDJ à M. Nabil RABHI, Mme Dorothée VILLEMAUX à Mme Alexie LORCA, Mme Christine FANTUZZI à M. Cheikh MAMADOU, Mme Olga RUIZ à M. Nordine RAHMANI, M. Grégory VILLENEUVE à Mme Leila GUERFI, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Maurice HOUZARD à Mme Manon LAPORTE, Mme Mouna VIPREY à M. Alexandre TUAILLON.

Absent(s) :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal.

À la majorité des voix, Mme Christel KEISER a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h00.

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

DEL20151216_6 : Délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat pour l'exercice du droit de préemption des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.214-1, L.214-2 et R.214-1 et suivants,

Vu la délibération n° DEL 20140417_1 du 17 avril 2014 relative à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire et notamment le 15° de l'article 1;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20120913_2 du 13 septembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et ses révisions et modification simplifiées ultérieures ;

Vu l'avis de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis (CMA 93) réputé favorable le 5 décembre 2015,

Vu l'avis défavorable rendu par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Seine-Saint-Denis (CCIP 93) le 30 novembre 2015,"

Vu l'avis de la Commission Aménagement et développement durable du 14 décembre 2015 ;

Vu le rapport d'analyse joint en annexe ;

Vu le plan délimitant les périmètres de sauvegarde ainsi que la liste des parcelles visées, joints en annexe ;

Vu les études générales et sectorielles menées sur l'appareil commercial montreuillois en particulier :

- Diagnostic et étude des potentialités de l'appareil commercial, PIVADIS, 2009 ;
- Etude de préopérationnelle de programmation commerciale, SEMAEST, 2014-2015 ;
- Etude commerciale, architecturale, urbaine et paysagère en vue de la requalification de la rue du Capitaine Dreyfus, CERCIA, 2013 ;
- Diagnostic commercial dans le cadre de l'étude de la faisabilité de la restructuration de la galerie commerciale de La Noue, CVL, 2011 ;
- Etude de la requalification commerciale de la galerie commerciale du Clos Français, Objectif Ville, 2013 ;
- Diagnostic de l'appareil commercial du quartier Bel Air/Grands Pêcheurs, PIVADIS, 2005 ;
- Notes d'expertise sur la relocalisation de l'offre commerciale Bel Air, Bérénice, 2008 ;
- Expertise commerces Bel Air, Chabert, 2009 ;
- Etude de pré-programmation des commerces et services en vue de l'arrivée du métro, AID Observatoire, 2012

Considérant le mauvais état général de l'appareil commercial montreuillois et la nécessité pour la municipalité d'intervenir pour garantir sa diversité et améliorer sa qualité,

Considérant les carences générales de l'offre commerciale montreuilloise en équipement de la personne, culture, loisirs et équipement de la maison et le taux d'évasion commerciale qui en découle,

Considérant la nécessité de mettre en cohérence la politique de développement commercial avec les périmètres d'aménagement urbain sur le territoire et de protéger la diversité commerciale des pôles recomposés,

Considérant, dans le secteur du bas Montreuil, le besoin de limiter le phénomène de mono-activité et d'implanter des activités de grande proximité qui font défaut,

Considérant, dans le centre-ville, la nécessité d'accompagner dans sa dimension commerciale le projet urbain de rénovation de la Croix de Chavaux,

Considérant, sur le secteur de La Noue, la nécessité de réintroduire des commerces de proximité de première nécessité dans une galerie commerciale en déshérence qui en manque, dans le cadre notamment du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine en cours de définition,

Considérant, dans le secteur du Bel Air, la volonté de protéger l'équilibre commercial d'un pôle marchand reconstruit dans le cadre d'un programme de recomposition menée en lien avec l'EPARECA,

Considérant, dans le secteur de la Boissière, la nécessité de recréer une offre commerciale diversifiée et qualitative en vue de la mise en service de la ligne 11 du métro,

Considérant, dans le secteur des Morillons, le besoin de préserver les commerces de proximité dans un quartier caractérisé par son enclavement et son contexte socio-économique fragile,

Considérant que la délimitation de ces périmètres de sauvegarde en vue d'exercer le droit de préemption des fonds et baux commerciaux et artisanaux entend répondre à des enjeux de développement différents selon les périmètres, aux besoins des populations de consommateurs et porter une attention particulière aux conditions d'attractivité du commerce de proximité ;

Considérant que le caractère défavorable de l'avis rendu par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Seine-Saint-Denis repose sur des appréciations d'ordre essentiellement méthodologique sans remettre en question ni le fond ni la pertinence des périmètres définis,

Considérant que l'analyse de l'appareil commercial de Montreuil présentée dans le rapport soumis à l'avis des chambres consulaires s'appuie sur une série d'études sectorielles récentes, basées sur des recensements exhaustifs et systématiques des établissements, et que les périmètres proposées répondent à une politique de développement commercial globale et cohérente en lien avec le projet urbain municipal qui vise, tel qu'énoncé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU, la mixité des fonctions urbaines, la création de pôles de quartier, et le développement de services et de commerces destinés à la population et aux salariés,

Après en avoir délibéré

A la majorité par
46 voix pour

9 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : En application de l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme, sont institués des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein desquels sont soumises au droit de préemption les cessions à titre onéreux de fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux, tels que précisés dans les plans annexés à la présente délibération, complétés de la liste des parcelles visées.

Article 2 : Donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption prévu par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme, lequel porte sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux sur les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat institués dans l'article 1.

Article 3 : Le périmètre d'application sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Article 4 : La présente délibération sera exécutoire suite aux mesures de publicité prévues aux articles R.214-2 et R.211-2 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- un affichage en mairie pendant un mois,
- l'insertion d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, pour le Maire et par délégation
Le directeur de l'administration générale




Pascal TOUHARI

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanux

Liste des parcelles

Secteur	Parcelle	Adresse
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX2	10 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX3	12 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX4	5 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX5	7 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX7	15 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX8	186 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX9	184 B RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX10	184 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX11	182 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX12	172 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX13	168 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX14	166 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX15	164 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX18	22 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX26	150 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX27	160 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX28	158 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX29	RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX30	146 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX34	140 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX35	138 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX43	137 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX44	3 RUE MARCEAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX62	3 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX68	PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX71	20 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX78	9 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX79	11 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX83	136 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX103	PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX104	PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX105	PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX106	145 RUE ETIENNE MARCEL
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX107	145 RUE ETIENNE MARCEL
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX108	16 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX109	16 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AX110	16 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY1	2 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY2	4 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY3	6 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY4	6 B RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY5	10 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY7	12 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY8	14 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY9	16 RUE ARSENE CHEREAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY10	188 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY11	190 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY12	192 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY13	196 RUE DE PARIS

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux

Liste des parcelles

Secteur 1 – Bas Montreuil	AY14	198 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY16	4 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY17	2 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY29	200 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY31	204 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY33	208 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY34	210 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY35	212 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY36	214 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY37	218 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY44	220 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY45	222 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY46	226 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY50	228 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY51	230 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY52	232 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY58	236 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY59	238 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY60	2 RUE PAUL BERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY67	6 B RUE PAUL BERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY68	8 RUE PAUL BERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY69	10 RUE PAUL BERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY78	12 RUE PAUL BERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY79	14 RUE PAUL BERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY80	227 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY81	225 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY83	223 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY84	221 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY88	217 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY90	215 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY91	213 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY94	211 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY95	209 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY96	207 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY97	205 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY98	203 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY102	201 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY105	197 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY111	195 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY112	187 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY116	185 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY117	183 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY118	181 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY119	179 T RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY120	179 B RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY121	179 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY122	177 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY123	175 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY124	173 B RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY125	173 RUE DE PARIS

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanux

Liste des parcelles

Secteur 1 – Bas Montreuil	AY127	22 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY128	24 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY139	34 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY140	RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY141	44 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY146	46 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY149	50 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY150	52 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY158	4 RUE VOLTAIRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY159	2 RUE VOLTAIRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY160	3 RUE EMILE ZOLA
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY196	8 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY201	4 RUE PAUL BERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY202	6 RUE PAUL BERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY210	26 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY211	50 B RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY221	218 B RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY223	199 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY227	20 T RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY228	185 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY230	37 RUE VOLTAIRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY231	41 RUE VOLTAIRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY234	5 RUE EMILE ZOLA
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY242	202 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY243	202 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY247	6 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY251	8 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY252	6 PL DE LA FRATERNITE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY254	20 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY256	219 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY261	15 RUE EMILE ZOLA
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY264	206 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AY266	206 B RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ11	6 RUE EMILE ZOLA
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ12	4 RUE EMILE ZOLA
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ16	2 RUE EMILE ZOLA
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ17	233 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ18	235 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ19	235 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ20	241 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ21	243 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ22	245 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ23	249 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ24	247 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ40	3 RUE ARMAND CARREL
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ42	246 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ52	252 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ53	254 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ56	258 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ57	260 RUE DE PARIS

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux

Liste des parcelles

Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ59	264 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ60	268 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ61	2 RUE D ALEMBERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ62	8 RUE D ALEMBERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ63	10 RUE D ALEMBERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ75	270 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ76	272 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ77	274 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ78	276 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ79	278 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ84	288 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ85	290 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ86	292 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ87	294 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ108	266 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ115	284 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ117	280 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ129	4 B RUE ARMAND CARREL
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ131	259 B RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ193	265 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ194	261 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ195	262 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ196	264 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ197	286 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ198	282 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ201	4 RUE D ALEMBERT
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ209	248 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	AZ212	255 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG75	77 RUE VOLTAIRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG76	60 B RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG77	60 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG80	58 B RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG81	58 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG82	67 RUE VOLTAIRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG87	54 B RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG88	54 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG89	47 RUE RASPAIL
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG110	45 RUE RASPAIL
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG114	56 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BG139	61 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH75	14 RUE MARCEAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH76	12 RUE MARCEAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH79	8 RUE MARCEAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH81	4 B RUE MARCEAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH82	4 RUE MARCEAU
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH83	137 B RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH84	139 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH89	145 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH90	147 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH91	151 RUE DE PARIS

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux

Liste des parcelles

Secteur 1 – Bas Montreuil	BH94	155 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH95	163 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH96	165 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH97	167 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH98	171 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH99	23 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH100	27 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH101	18 RUE BARA
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH127	33 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH128	35 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH129	37 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH130	39 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH131	41 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH133	47 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH134	49 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH135	51 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH136	53 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH137	55 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH138	57 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH139	12 PL DE LA REPUBLIQUE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH142	8 PL DE LA REPUBLIQUE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH145	6 PL DE LA REPUBLIQUE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH146	4 PL DE LA REPUBLIQUE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH152	2 PL DE LA REPUBLIQUE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH153	41 RUE LEBOUR
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH154	51 RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH155	55 RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH156	57 RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH178	59 B RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH180	61 RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH181	63 RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH182	59 B RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH183	137 T RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH211	10 PL DE LA REPUBLIQUE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH221	45 RUE ROBESPIERRE
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH226	143 RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH231	151 B RUE DE PARIS
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH232	4 RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH239	9 RUE BARBES
Secteur 1 – Bas Montreuil	BH240	141 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AF1	28 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF2	29 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF3	27 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF4	26 B BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF5	26 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF6	25 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF7	23 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF8	21 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF9	19 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF10	17 BD HENRI BARBUSSE

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux

Liste des parcelles

Secteur 2 – Centre-ville	AF11	15 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF12	13 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF13	11 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF14	9 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF16	7 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF17	5 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF18	3 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AF19	35 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF29	17 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF30	13 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF31	15 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF32	13 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF34	BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF36	16 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF41	19 B BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF46	31 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF47	33 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF49	35 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF50	1 AV FAIDHERBE
Secteur 2 – Centre-ville	AF111	15 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF118	8 AV PASTEUR
Secteur 2 – Centre-ville	AF124	11 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF125	14 B RUE DU 18 AOUT
Secteur 2 – Centre-ville	AF126	6 AV PASTEUR
Secteur 2 – Centre-ville	AF128	1 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF129	2 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF130	2 B BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF131	2 T BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF132	4 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF133	6 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF134	8 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF135	10 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF136	12 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF137	8 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF138	10 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF139	12 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF140	7 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF141	5 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF142	3 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF144	3 PL JEAN JAURES
Secteur 2 – Centre-ville	AF145	4 B PL JEAN JAURES
Secteur 2 – Centre-ville	AF147	5 PL JEAN JAURES
Secteur 2 – Centre-ville	AF148	6 PL JEAN JAURES
Secteur 2 – Centre-ville	AF149	8 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF150	10 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF151	12 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF152	14 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF153	16 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF154	18 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF160	28 B RUE DE L EGLISE

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-20002430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanux

Liste des parcelles

Secteur 2 – Centre-ville	AF161	30 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF173	1 AV WALWEIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF174	3 AV WALWEIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF185	14 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF186	7 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF189	24 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF194	19 T BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF206	5 AV WALWEIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF221	1 RUE DU 18 AOUT
Secteur 2 – Centre-ville	AF223	15 RUE DU 18 AOUT
Secteur 2 – Centre-ville	AF229	17 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF260	24 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF269	18 B BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF271	RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF272	25 RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF277	RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF280	25 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF282	RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF283	21 RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF284	23 RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AF285	33 B BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF286	33 B BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF287	23 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF291	4 AV PASTEUR
Secteur 2 – Centre-ville	AF292	5 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF295	18 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF296	18 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AF304	31 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF305	29 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF307	4 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF308	4 RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF310	18 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF311	22 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF312	33 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF313	33 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF314	11 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF315	11 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF319	19 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AF334	1 B RUE DE LA CONVENTION
Secteur 2 – Centre-ville	AF335	4 PL JEAN JAURES
Secteur 2 – Centre-ville	AF336	27 RUE DE L EGLISE
Secteur 2 – Centre-ville	AG61	2 AV FAIDHERBE
Secteur 2 – Centre-ville	AG65	39 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AG67	26 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AG116	32 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AG119	30 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AG137	14 BD HENRI BARBUSSE
Secteur 2 – Centre-ville	AG154	32 BD P VAILLANT COUTURIER
Secteur 2 – Centre-ville	AJ285	54 RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AJ32	2 AV WALWEIN

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux

Liste des parcelles

Secteur 2 – Centre-ville	AJ139	8 AV WALWEIN
Secteur 2 – Centre-ville	AJ167	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ193	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ209	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ210	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ211	AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AJ213	53 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	AJ214	1 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AJ253	AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AJ254	53 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	AJ255	34 RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AJ262	30 RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AJ263	30 RUE FRANKLIN
Secteur 2 – Centre-ville	AJ296	6 PL JEAN JAURES
Secteur 2 – Centre-ville	AJ297	8 PL JEAN JAURES
Secteur 2 – Centre-ville	AJ298	PL JEAN JAURES
Secteur 2 – Centre-ville	AJ299	8 AV WALWEIN
Secteur 2 – Centre-ville	AJ300	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ301	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ302	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ303	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ304	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ305	PL GUERNICA
Secteur 2 – Centre-ville	AJ315	77 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	AJ326	53 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	AK1	8 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AK2	10 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AK3	10 B AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AK4	5 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK5	7 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK7	16 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AK8	18 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AK9	15 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK12	22 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AK14	8 RUE GIRARDOT
Secteur 2 – Centre-ville	AK17	19 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK18	12 RUE GIRARDOT
Secteur 2 – Centre-ville	AK19	21 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK20	RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	AK21	30 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK22	32 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	AK23	26 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK25	22 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK28	42 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	AK30	46 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	AK31	18 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK45	1 AV PASTEUR
Secteur 2 – Centre-ville	AK149	29 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	AK150	7 RUE MERIEL
Secteur 2 – Centre-ville	AK163	24 AV DU PRESIDENT WILSON

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanux

Liste des parcelles

Secteur 2 – Centre-ville	AK187	14 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AK188	9 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK198	17 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AK202	20 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	AK220	22 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	AR28	48 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR76	30 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR77	32 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR78	38 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR88	24 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR89	26 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR90	5 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR91	28 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR92	30 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR93	7 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR94	9 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR97	34 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR98	36 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR99	6 PL DU MARCHE
Secteur 2 – Centre-ville	AR100	4 PL DU MARCHE
Secteur 2 – Centre-ville	AR101	2 PL DU MARCHE
Secteur 2 – Centre-ville	AR102	48 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR103	3 PL DU MARCHE
Secteur 2 – Centre-ville	AR104	7 PL DU MARCHE
Secteur 2 – Centre-ville	AR105	9 PL DU MARCHE
Secteur 2 – Centre-ville	AR125	57 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR126	55 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR128	53 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR129	49 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR130	47 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR131	45 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR134	41 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR136	39 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR137	37 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR138	28 RUE GIRARD
Secteur 2 – Centre-ville	AR139	2 RUE DU SERGENT BOBILLOT
Secteur 2 – Centre-ville	AR140	26 RUE GIRARD
Secteur 2 – Centre-ville	AR141	31 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR142	29 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR143	27 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR144	25 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR145	23 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR146	18 RUE GIRARD
Secteur 2 – Centre-ville	AR147	17 AV PAUL LANGEVIN
Secteur 2 – Centre-ville	AR150	12 RUE GIRARD
Secteur 2 – Centre-ville	AR151	10 RUE GIRARD
Secteur 2 – Centre-ville	AR152	8 RUE GIRARD
Secteur 2 – Centre-ville	AR154	7 AV PAUL LANGEVIN
Secteur 2 – Centre-ville	AR155	4 RUE GIRARD
Secteur 2 – Centre-ville	AR156	6 RUE KLEBER

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux

Liste des parcelles

Secteur 2 – Centre-ville	AR157	8 RUE KLEBER
Secteur 2 – Centre-ville	AR220	28 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR221	28 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR227	32 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	AR229	8 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR230	42 BD CHANZY
Secteur 2 – Centre-ville	AR231	19 RUE PARMENTIER
Secteur 2 – Centre-ville	AR234	1 AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	AR236	19 RUE PARMENTIER
Secteur 2 – Centre-ville	AR239	15 AV PAUL LANGEVIN
Secteur 2 – Centre-ville	AR241	43 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	BL1	59 RUE DE PARIS
Secteur 2 – Centre-ville	BL99	8 RUE DU SERGENT BOBILLOT
Secteur 2 – Centre-ville	BL122	6 RUE DU SERGENT BOBILLOT
Secteur 2 – Centre-ville	BN9	3 RUE DE VINCENNES
Secteur 2 – Centre-ville	BN10	2 AV GABRIEL PERI
Secteur 2 – Centre-ville	BN15	20 RUE FRANCOIS DEBERGUE
Secteur 2 – Centre-ville	BN16	10 AV GABRIEL PERI
Secteur 2 – Centre-ville	BN47	82 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BN48	6 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN49	8 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN51	12 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN52	7 AV GABRIEL PERI
Secteur 2 – Centre-ville	BN53	14 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN54	16 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN55	14 RUE FRANCOIS DEBERGUE
Secteur 2 – Centre-ville	BN56	12 RUE FRANCOIS DEBERGUE
Secteur 2 – Centre-ville	BN57	10 RUE FRANCOIS DEBERGUE
Secteur 2 – Centre-ville	BN58	18 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN59	20 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN60	22 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN61	24 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN62	26 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN63	4 RUE FRANCOIS DEBERGUE
Secteur 2 – Centre-ville	BN64	28 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN77	64 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BN78	12 RUE MOLIERE
Secteur 2 – Centre-ville	BN79	10 RUE MOLIERE
Secteur 2 – Centre-ville	BN80	8 RUE MOLIERE
Secteur 2 – Centre-ville	BN81	34 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN82	36 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN84	42 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN85	46 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN86	48 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN87	6 RUE MOLIERE
Secteur 2 – Centre-ville	BN88	4 RUE MOLIERE
Secteur 2 – Centre-ville	BN91	16 AV GABRIEL PERI
Secteur 2 – Centre-ville	BN96	32 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN98	17 RUE FRANCOIS DEBERGUE
Secteur 2 – Centre-ville	BN122	3 AV GABRIEL PERI

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanux

Liste des parcelles

Secteur 2 – Centre-ville	BN123	10 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN124	14 AV GABRIEL PERI
Secteur 2 – Centre-ville	BN128	9 RUE FRANCOIS DEBERGUE
Secteur 2 – Centre-ville	BN131	80 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BN133	7 RUE FRANCOIS DEBERGUE
Secteur 2 – Centre-ville	BN134	34 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	BN135	40 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BN136	40 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	BO8	32 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO17	2 RUE ARISTE HEMARD
Secteur 2 – Centre-ville	BO18	4 RUE ARISTE HEMARD
Secteur 2 – Centre-ville	BO19	20 AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	BO20	3 RUE ARISTE HEMARD
Secteur 2 – Centre-ville	BO21	1 RUE ARISTE HEMARD
Secteur 2 – Centre-ville	BO22	54 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO23	56 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO24	18 AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	BO27	10 AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	BO28	58 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO29	60 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO30	62 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO31	64 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO32	57 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO33	55 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO34	5 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO35	7 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO36	9 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO38	45 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO39	43 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO42	39 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO43	15 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO44	17 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO45	19 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO47	23 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO48	25 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO49	27 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO50	3 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO51	5 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO53	37 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO54	35 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO55	33 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO57	13 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO58	31 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO59	29 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO60	27 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO61	23 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO62	9 RUE GIRARDOT
Secteur 2 – Centre-ville	BO64	22 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO65	24 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO66	22 RUE VICTOR HUGO

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux

Liste des parcelles

Secteur 2 – Centre-ville	BO67	20 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO68	18 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO69	14 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO70	12 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO71	16 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO73	3 RUE GIRARDOT
Secteur 2 – Centre-ville	BO74	26 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO75	30 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO77	34 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO78	36 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO79	40 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO80	42 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO81	44 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO82	43 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO83	41 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO84	10 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO85	8 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO86	6 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO87	4 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO88	39 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO89	31 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO90	29 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO91	1 RUE MOLIERE
Secteur 2 – Centre-ville	BO92	5 RUE MOLIERE
Secteur 2 – Centre-ville	BO93	60 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO94	58 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO95	52 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO96	54 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO97	56 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO98	54 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO99	54 B RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO100	56 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO101	58 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	BO102	50 B AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO103	50 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO104	62 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO105	64 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	BO106	66 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO108	27 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO109	25 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO158	9 RUE MOLIERE
Secteur 2 – Centre-ville	BO171	52 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO174	7 RUE GIRARDOT
Secteur 2 – Centre-ville	BO187	17 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO190	14 RUE MERIEL
Secteur 2 – Centre-ville	BO192	6 RUE ARISTE HEMARD
Secteur 2 – Centre-ville	BO241	41 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO242	41 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO272	14 AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	BO273	AV DE LA RESISTANCE

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanux

Liste des parcelles

Secteur 2 – Centre-ville	BO275	AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	BO277	AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	BO278	12 AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	BO312	13 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	BO313	37 B BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO314	7 B RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO315	9 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO316	7 RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO319	13 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO320	16 AV DE LA RESISTANCE
Secteur 2 – Centre-ville	BO321	21 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	BO322	37 T BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO323	34 BD ROUGET DE LISLE
Secteur 2 – Centre-ville	BO324	82 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO325	49 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO326	32 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO327	32 AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO330	5 RUE GIRARDOT
Secteur 2 – Centre-ville	BO331	11 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO332	13 RUE DU GENERAL GALLIENI
Secteur 2 – Centre-ville	BO333	57 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO334	57 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO335	57 B RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO336	57 B RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO337	57 B RUE DU CAPITAINE DREYFUS
Secteur 2 – Centre-ville	BO338	AV DU PRESIDENT WILSON
Secteur 2 – Centre-ville	BO339	11 B RUE VICTOR HUGO
Secteur 2 – Centre-ville	BO340	11 RUE VICTOR HUGO
Secteur 3 – La Noue	AC130	100 AV PASTEUR
Secteur 3 – La Noue	AC185	70 B AV FAIDHERBE
Secteur 3 – La Noue	AC212	70 AV FAIDHERBE
Secteur 3 – La Noue	AL47	150 AV DE LA RESISTANCE
Secteur 3 – La Noue	AM211	15 PL DU GENERAL DE GAULLE
Secteur 3 – La Noue	AO259	17 RUE DES CLOS FRANCAIS
Secteur 3 – La Noue	AO265	35 RUE DES CLOS FRANCAIS
Secteur 3 – La Noue	AO266	35 RUE DES CLOS FRANCAIS
Secteur 4 – Bel Air	CD130	43 RUE LENAIN DE TILLEMONT
Secteur 4 – Bel Air	CD131	45 RUE LENAIN DE TILLEMONT
Secteur 4 – Bel Air	CD132	47 RUE LENAIN DE TILLEMONT
Secteur 4 – Bel Air	CD133	3 RUE ANATOLE FRANCE
Secteur 4 – Bel Air	CD134	5 RUE ANATOLE FRANCE
Secteur 4 – Bel Air	CE28	3 RUE PAUL DOUMER
Secteur 4 – Bel Air	CE276	26 RUE LENAIN DE TILLEMONT
Secteur 4 – Bel Air	CE277	RUE LENAIN DE TILLEMONT
Secteur 5 – Boissière	A110	70 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B28	151 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B29	149 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B30	147 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B31	145 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B32	143 BD DE LA BOISSIERE

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanux

Liste des parcelles

Secteur 5 – Boissière	B33	141 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B34	137 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B35	135 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B36	133 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B37	131 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B38	129 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B39	127 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B43	125 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B44	125 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B47	119 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B49	113 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B52	111 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B53	268 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B54	109 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B55	BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B57	253 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B58	103 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B59	101 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B60	99 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B61	99 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B62	97 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B63	95 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B64	95 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B65	93 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B66	91 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B67	BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B68	89 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B69	BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B70	74 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B72	76 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B73	78 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B74	129 AV DU COLONEL FABIEN
Secteur 5 – Boissière	B75	131 AV DU COLONEL FABIEN
Secteur 5 – Boissière	B76	82 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B77	82 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B80	247 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B81	245 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B82	243 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B83	241 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B84	239 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B85	237 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B90	235 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B108	212 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B109	214 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B111	216 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B115	218 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B116	220 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B117	226 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B118	228 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B119	230 BD ARISTIDE BRIAND

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, Baux commerciaux et fonds artisans

Liste des parcelles

Secteur 5 – Boissière	B121	236 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B124	244 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B126	250 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B127	260 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B128	262 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B129	86 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B130	88 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B131	90 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B142	98 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B164	112 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B165	114 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B166	116 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B168	122 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B171	124 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B177	165 RUE EMILE BEAUFILS
Secteur 5 – Boissière	B212	94 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B213	80 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B219	256 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B228	123 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B247	217 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B261	115 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B262	117 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B289	246 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B292	126 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B293	106 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B294	102 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B305	120 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B306	90 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	B307	242 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	B315	246 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	C56	134 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C57	136 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C60	138 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C61	140 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C62	142 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C65	144 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C69	150 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C72	152 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C73	154 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C74	156 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C77	158 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C80	160 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C81	162 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C85	166 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C91	172 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C92	174 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C106	176 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C107	176 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C108	180 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C110	203 BD DE LA BOISSIERE

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanaux

Liste des parcelles

Secteur 5 – Boissière	C111	201 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C112	199 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C113	197 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C114	195 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C115	193 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C118	187 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C119	185 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C120	183 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C122	179 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C123	177 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C124	175 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C125	173 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C126	171 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C127	169 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C128	167 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C129	165 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C130	163 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C131	161 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C132	159 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C133	157 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C134	157 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C184	189 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C232	181 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C242	148 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	C253	170 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D94	174 AV PDT SALVADOR ALLENDE
Secteur 5 – Boissière	D95	182 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D96	184 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D97	186 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D99	188 B BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D100	190 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D101	192 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D102	194 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D103	196 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D108	202 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D109	208 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D111	204 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D292	188 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	D296	198 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	E130	205 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	E131	207 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	E132	209 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	E133	211 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	E134	213 BD DE LA BOISSIERE
Secteur 5 – Boissière	L68	207 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	L75	210 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	L76	208 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	L77	206 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	L78	202 BD ARISTIDE BRIAND
Secteur 5 – Boissière	L270	AV LEO LAGRANGE

Ville de Montreuil
Décembre 2015

Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Instauration de périmètres de sauvegarde des fonds de commerce, baux commerciaux et fonds artisanux

Liste des parcelles

Secteur 6 – Morillons	CO180	RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CO181	RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CO182	RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CO184	RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CP251	20 RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CP252	20 RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CP253	20 RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CP254	20 RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CP256	20 RUE CHARLES DELAVACQUERIE
Secteur 6 – Morillons	CR38	7 RUE DE LA PAIX
Secteur 6 – Morillons	CR39	5 RUE DE LA PAIX
Secteur 6 – Morillons	CR41	1 RUE DE LA PAIX
Secteur 6 – Morillons	CR92	140 RUE DES RUFFINS
Secteur 6 – Morillons	CR93	2 RUE DE LA DEFENSE
Secteur 6 – Morillons	CR98	4 RUE DE LA DEFENSE
Secteur 6 – Morillons	CR100	10 RUE DE LA DEFENSE
Secteur 6 – Morillons	CR101	14 RUE DE LA DEFENSE
Secteur 6 – Morillons	CR220	3 RUE DE LA PAIX
Secteur 6 – Morillons	CR272	16 RUE DE LA DEFENSE
Secteur 6 – Morillons	CR315	148 RUE DES RUFFINS
Secteur 6 – Morillons	CR320	65 B RUE DES RUFFINS



Ville de Montreuil
Décembre 2015

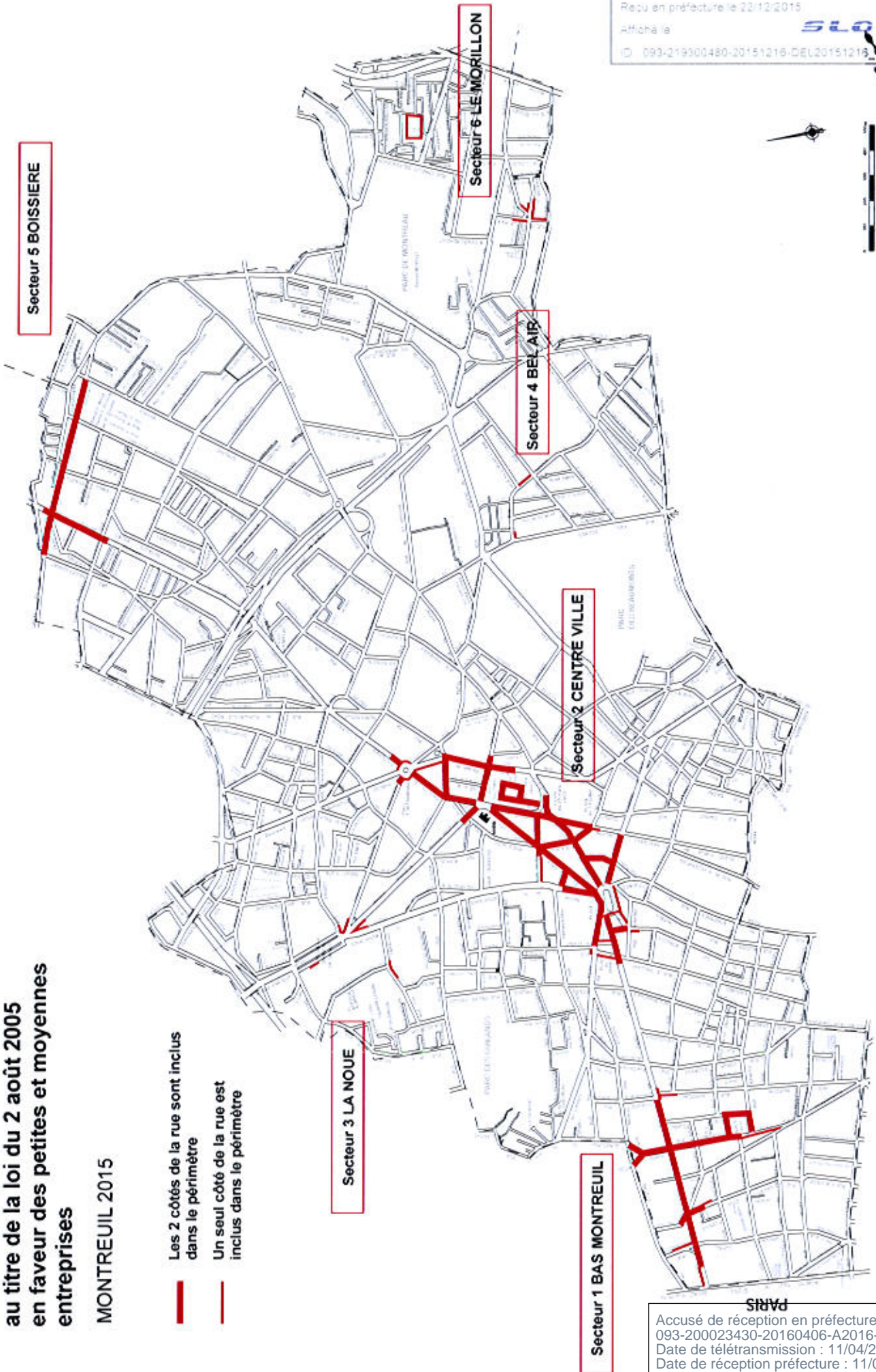
Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Périmètres de sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat

au titre de la loi du 2 août 2005
en faveur des petites et moyennes
entreprises

MONTREUIL 2015

-  Les 2 côtés de la rue sont inclus dans le périmètre
-  Un seul côté de la rue est inclus dans le périmètre



Envoyé en préfecture le 22/12/2015
Reçu en préfecture le 22/12/2015
Affiché le
ID : 093-219300480-20151216-DEL20151216



Septembre 2015
Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement - Habitat
Bureau de dessin des études urbaines

PARIS
Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

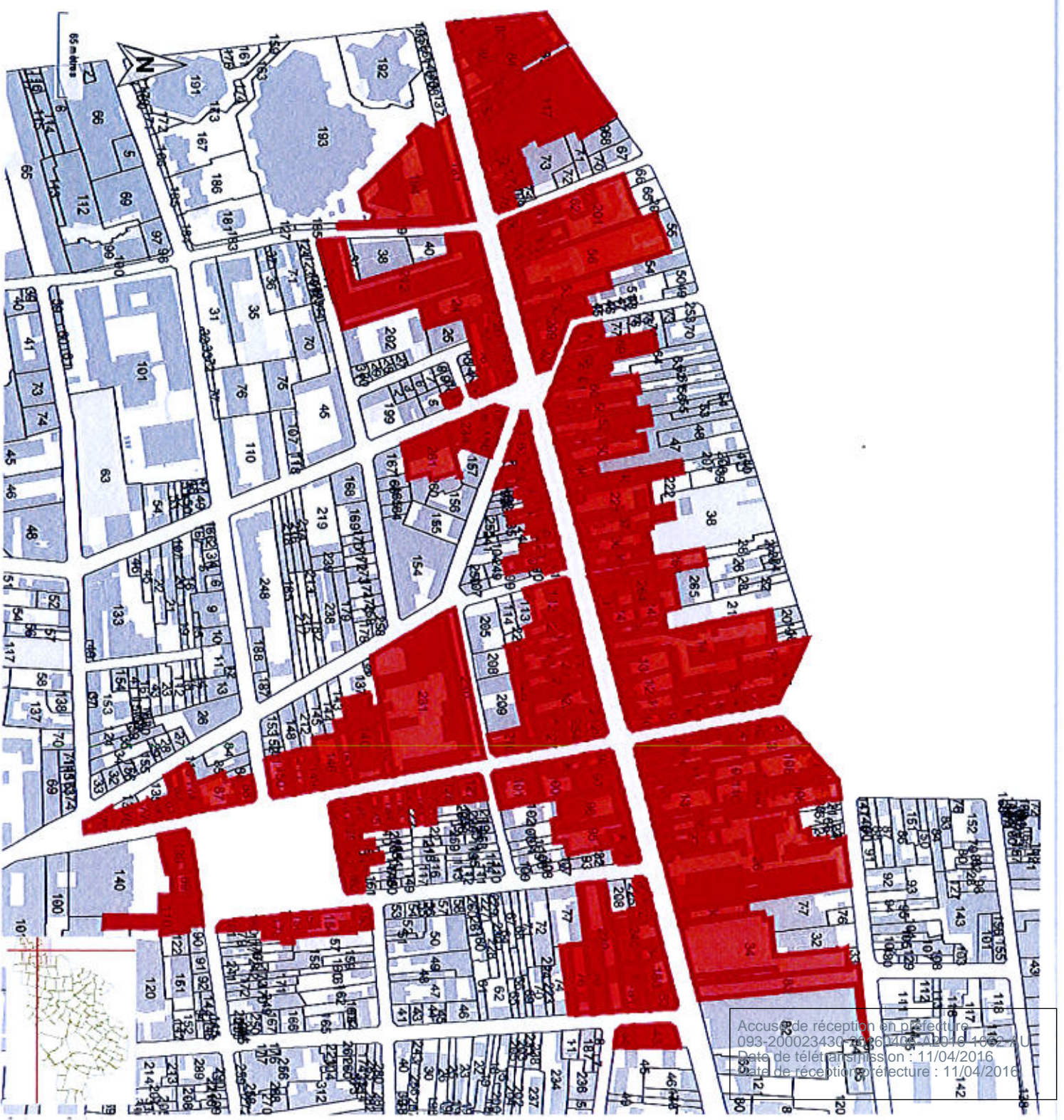


Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Secteur 5 - Bas Montreuil

Envoiyé en préfecture le 11/04/2016 à 10h00
Reçu en préfecture le 11/04/2016 à 10h00
Affiché le 11/04/2016 à 10h00
ID 93-200023430-20160410-151216-6PA-DE

- Bâti dur et léger
- Bâti léger
- Bâti dur



Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160410-151216-6PA-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception en préfecture : 11/04/2016

Commentaires
Périmètre défini au titre de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises



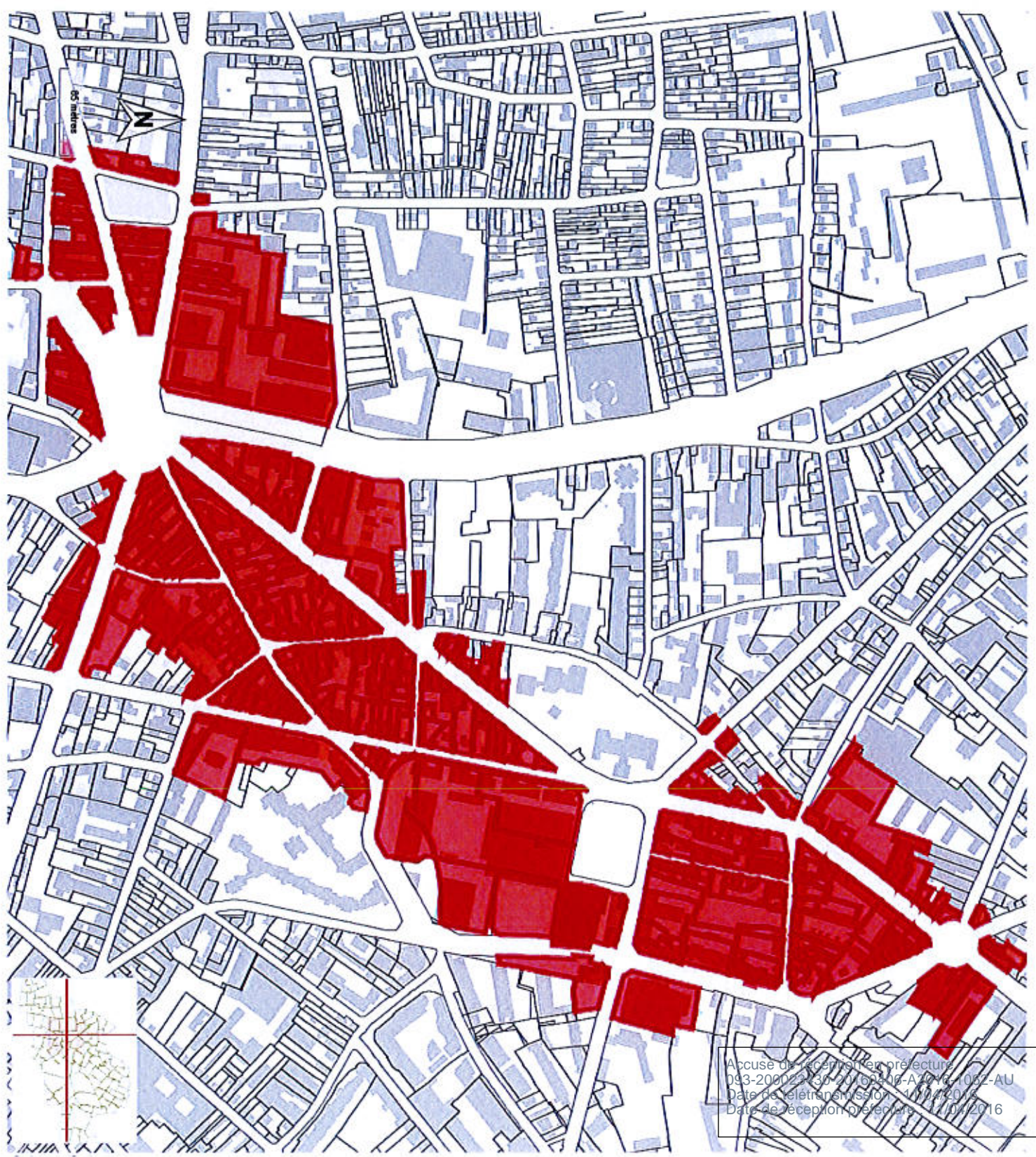
Montreuil.fr

Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Secteur 2 - Centre-ville

LEGENDE
Bâtiments (cadastre)
Parcelles

- Bâti dur et léger
- Bâti léger
- Bâti dur



Accusé de réception préfecture
093-200023-36-20160316-A 1076-1052-AU
Date de réimpression: 11/07/2016
Date de réception préfecture: 11/07/2016

Commentaires
Secteur 2 - Vue générale
Périmètre défini au titre de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises



Périnètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Secteur 2 - Centre-ville

Envoyé en préfecture le 11/04/2016 à 11:07:00
Reçu en préfecture le 11/04/2016 à 11:07:00
Affiché le 11/04/2016 à 11:07:00
ID de l'acte administré : 2016041512166PA-DE

- Bâti dur et léger
- Bâti léger
- Bâti dur

Perimètre défini au titre de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises

Commentaires
Secteur 2 - Zone Dreyfus - Rouget-de-Lisle



Procusé de réception en préfecture
 093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
 Date de télétransmission : 11/04/2016
 Date de réception préfecture : 11/04/2016



Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

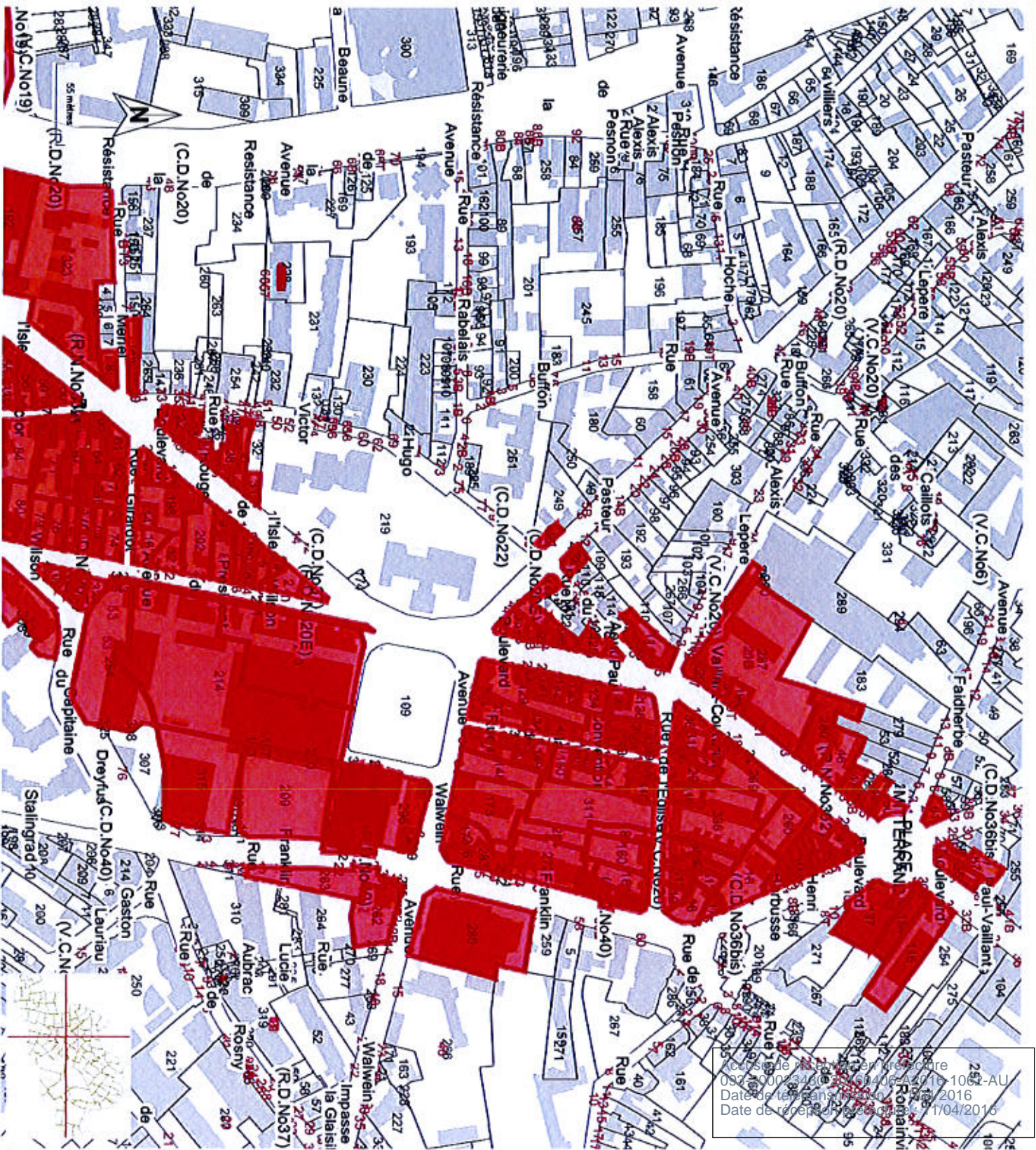
Secteur 2 - Centre-ville

Envoyé en préfecture le 20/08/2015	0151216 SPA-DE
Reçu en préfecture le 20/08/2015	
Affiché en mairie le 20/08/2015	
Parcelles	
D 93-2 153088 11121	

Bâti dur et léger

Bâti léger

Bâti dur



Commentaires
Secteur 2 - Zone quartier de la Mairie - rue de l'Eglise
Périmètre défini au titre de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises

Copie de la carte de zonage
092 000 346 de la commune de Montreuil (93) - AU
Date de transmission : 20/08/2016
Date de réception : 20/08/2016



Montreuil.fr

Périmètre de sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat

Secteur 3 - La Noue

LEGENDE

- Envoies en préfecture
- Reçu en préfecture
- Affiché le
- Décret n° 93-2151 du 27/02/1993
- Parcelles
- Bâtiments (cadastre)

- Bâti dur et léger
- Bâti léger
- Bâti dur



Commentaires
 Périmètre défini au titre de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises

Accusé de réception en préfecture
 093-00023430-20130406-A33616 1066-11
 Date de télétransmission : 11/04/2013
 Date de réception préfecture : 11/04/2013

Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Secteur 4 - Bel Air

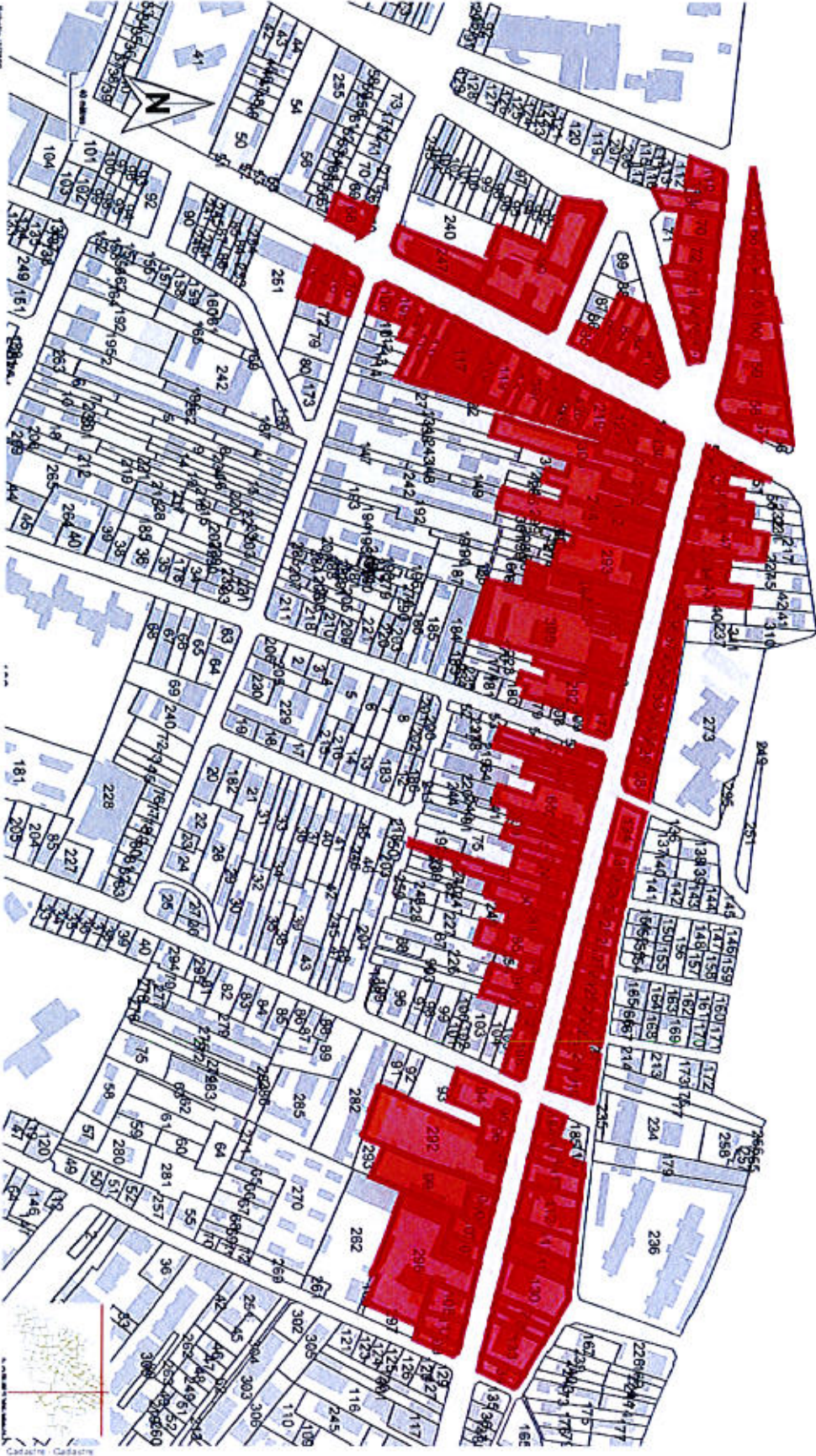
LEGENDE

- Envoyé en préfecture
- Reçu en préfecture
- Bâtiments (cadastre)
- Parcelles

- Bâti dur et léger
- Bâti léger
- Bâti dur



Commentaires
Périmètre défini au titre de la loi du 2 août
2005 en faveur des petites et moyennes
entreprises



Commentaires
 Prendre note au titre de la loi du 2 août
 2005 en faveur des personnes handicapées
 et des personnes âgées

Accusé de réception en préfecture
 093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
 Date de télétransmission : 11/04/2016
 Date de réception préfecture : 11/04/2016



Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

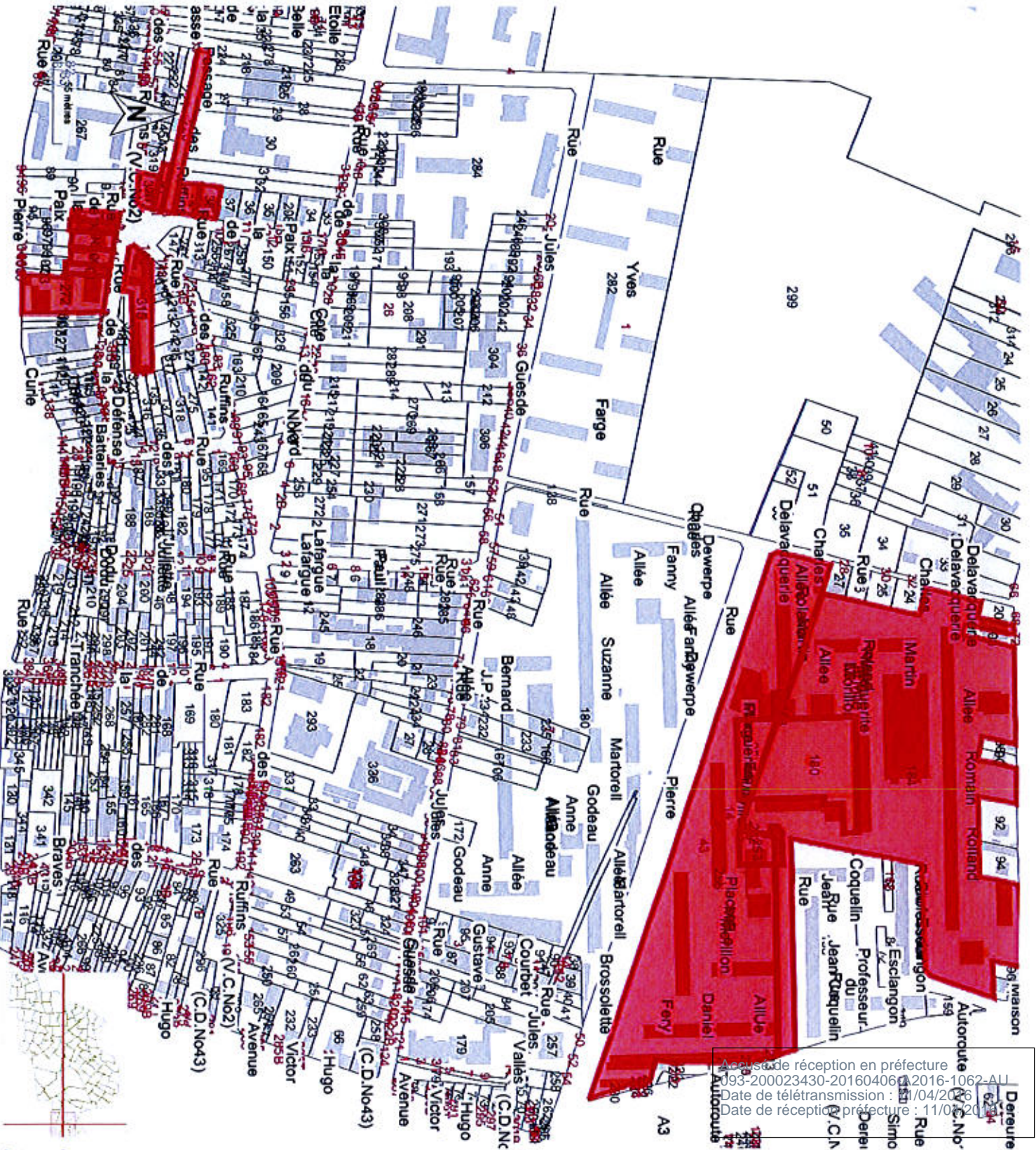
Secteur 4 - Les Morillons

LEGENDE	Description
	Bâtiment en pierre
	Bâtiment en brique
	Bâtiment en béton
	Parcelles

Bâti dur et léger

Bâti léger

Bâti dur



Commentaires
Périmètre défini au titre de la loi du 2 août
2005 en faveur des petites et moyennes
entreprises

Case de réception en préfecture
093-200023430-201604062016-1062-AL
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception en préfecture : 11/04/2016



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 février 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20160203_21 : Mise en conformité du Droit de Prémption Urbain Renforcé suite au jugement du Tribunal Administratif de Montreuil du 5 juin 2014 relatif au Plan Local d'Urbanisme

Nombre de membres composant le Conseil: 55

Présents : 42

Absent(s) : 5

Pouvoir(s) : 8

L'an 2016, le mercredi 3 février, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 28 janvier 2016

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIHI, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LE CHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PILON, M. BEDREDDINE, M. VIGNERON, Mme YONIS, M. ROBEL, M. REZNIK, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, Mme CASALASPRO, M. REZIG, Mme MENHOUDJ, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI, Mme RUIZ, Mme KEISER, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. VILLENEUVE, M. RAHMANI, Mme MAZE, Mme LAPORTE, Mme VIPREY.

Absent(s) donnant pouvoir : Mme Riva GHERCHANOC à M. Laurent ABRAHAMS, Mme Anne-Marie HEUGAS à M. Claude REZNIK, M. Nabil RABHI à M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIHI, M. Jean-Charles NEGRE à M. Philippe LAMARCHE, Mme Mireille ALPHONSE à M. Rachid ZRIOUI, Mme Capucine LARZILLIERE à M. Stéphan BELTRAN, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY.

Absent(s) : M. MAMADOU, M. HOUICHI, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, M. HOUZARD.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal.

À la majorité des voix, Madame Sophie BERNHARDT a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h00 .

DEL20160203_21 : Mise en conformité du Droit de Prémption Urbain Renforcé suite au jugement du Tribunal Administratif de Montreuil du 5 juin 2014 relatif au Plan Local d'Urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 211-1, L. 211-4 et L.600-12 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 1999 relative au droit de préemption urbain renforcé ;
Vu la délibération du conseil municipal du 5 avril 2001 étendant le périmètre du droit de préemption urbain renforcé aux territoires couverts par des ZAD venues à expiration ;
Vu la délibération n°DEL20120913 en date du 13 septembre 2012 approuvant le Plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération n° 20131214_42 en date du 14 décembre 2013 relative à la mise en conformité du droit de préemption urbain renforcé suite à la révision simplifiée n°3 ;
Vu le jugement du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 5 juin 2014, notifié le 11 juin 2014 annulant le règlement au sein de la zone naturelle des Murs à Pêches, devenu définitif depuis le 13 août 2014 ;
Vu, par conséquent, le plan d'occupation des sols en son état du 25 juin 2009 immédiatement antérieur à l'approbation du PLU par la délibération susvisée du 13 septembre 2012 ;
Vu la délibération n°20120927_36 du 27 septembre 2012 déléguant au syndicat des Eaux d'Île-de-France le droit de préemption urbain renforcé concernant l'emplacement réservé syndicat S1 en vue d'un futur réservoir ;
Vu la délibération n°20131214_43 du 14 décembre 2013 déléguant à Est Ensemble le droit de préemption urbain renforcé au sein de la ZAC Boissière Acacia ;
Vu la délibération n°20140710_16 du 10 juillet 2014 déléguant à la SOREQA le droit de préemption urbain renforcé au sein de la ZAC de la Fraternité ;
Vu la délibération n°20141002_20 du 2 octobre 2014 transférant à Est Ensemble le droit de préemption pour le 54 rue Raymond Lefebvre, opération RHI ;
Vu l'avis de la Commission Aménagement et Développement Durable du 1^{er} février 2016 ;
Considérant que le jugement intervenu opère une annulation du zonage réglementaire du PLU dans une partie du secteur des Murs à Pêches ;
Considérant qu'une partie de ce territoire redevient constructible ou, au contraire, devient naturel ou agricole ;
Considérant que l'article L. 211-1 du code de l'Urbanisme prévoit que « les communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan » ;
Considérant, qu'à contrario, l'ensemble des zones identifiées comme naturelles ou agricoles sont automatiquement exclues du périmètre du droit de préemption urbain renforcé et que les zones désormais constructibles doivent être réintégrées en zone de droit de préemption urbain renforcé ;
Considérant qu'il est nécessaire de maintenir ce droit de préemption urbain sur ces zones afin de poursuivre la politique d'aménagement de ce secteur des Murs à Pêches et d'accompagner le développement de ce territoire qui a fait ou fait l'objet de nombreux projets tels que le nouveau collège Cesaria Evora, la piscine écologique et encore l'arrivée du Tramway 1 ;
Considérant qu'il y a lieu d'appliquer un DPU dit « renforcé » sur ces espaces puisqu'un droit de préemption simple n'est pas suffisant pour satisfaire à ces objectifs notamment en excluant les immeubles en copropriété. Or, il est précisé, à titre indicatif, que 50 % des biens immobiliers dénombrés sur Montreuil sont en copropriété. Cette exclusion reviendrait donc à vider le droit de préemption ainsi institué de tout sens, notamment face aux copropriétés dégradés du secteur et les copropriétés de sol ;
Considérant qu'il y a lieu d'appliquer un DPU dit « renforcé » à la cession de parts ou d'actions de sociétés, ce cas de figure de cession de parts de SCI se généralisant, une telle exclusion empêcherait la Ville de répondre à ses objectifs d'aménagement et de maîtrise de sa politique foncière ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par
42 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

2 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Décide le maintien et l'actualisation du droit de préemption urbain sur le périmètre tel qu'il figure aux plans annexés à la présente .

Article 2 : Annule la délibération du Conseil Municipal n° 20131214_42 en date du 14 décembre 2013 relative à la mise en conformité du droit de préemption urbain renforcé suite à la révision simplifiée n°3.

Article 3 : Décide que le droit de préemption sera « renforcé » et s'applique donc sur les immeubles visés à l'article L. 211-4 du code de l'Urbanisme à savoir :

- À l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai ;
- À la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;
- À l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement.

Article 4 : Renouvelle l'ensemble des délégations du droit de préemption urbain renforcé notamment au profit du Syndicat des Eaux d'Île-de-France, d'Est Ensemble et de la SOREQA, l'ensemble de ces délégations étant hors secteur modifié par la présente délibération et faisant l'objet d'aménagement toujours en cours ;

Article 5 : Constate que l'article 15° de la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 et l'autorisant à exercer le droit de préemption dans les conditions qu'il définit, s'applique aux parcelles visées par la présente délibération ;

Article 6 : Conformément à l'article L. 123-13 du code de l'Urbanisme, la présente modification du droit de préemption urbain sera annexée au Plan local d'urbanisme ;

Article 7 : Précise qu'en application de l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée un mois en mairie de la Commune de Montreuil.

Mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

En application de l'article R. 211-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera également adressée :

- au directeur départemental des services fiscaux,
- au Conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires,
- aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain,
- au greffe des mêmes tribunaux.

Le Maire,

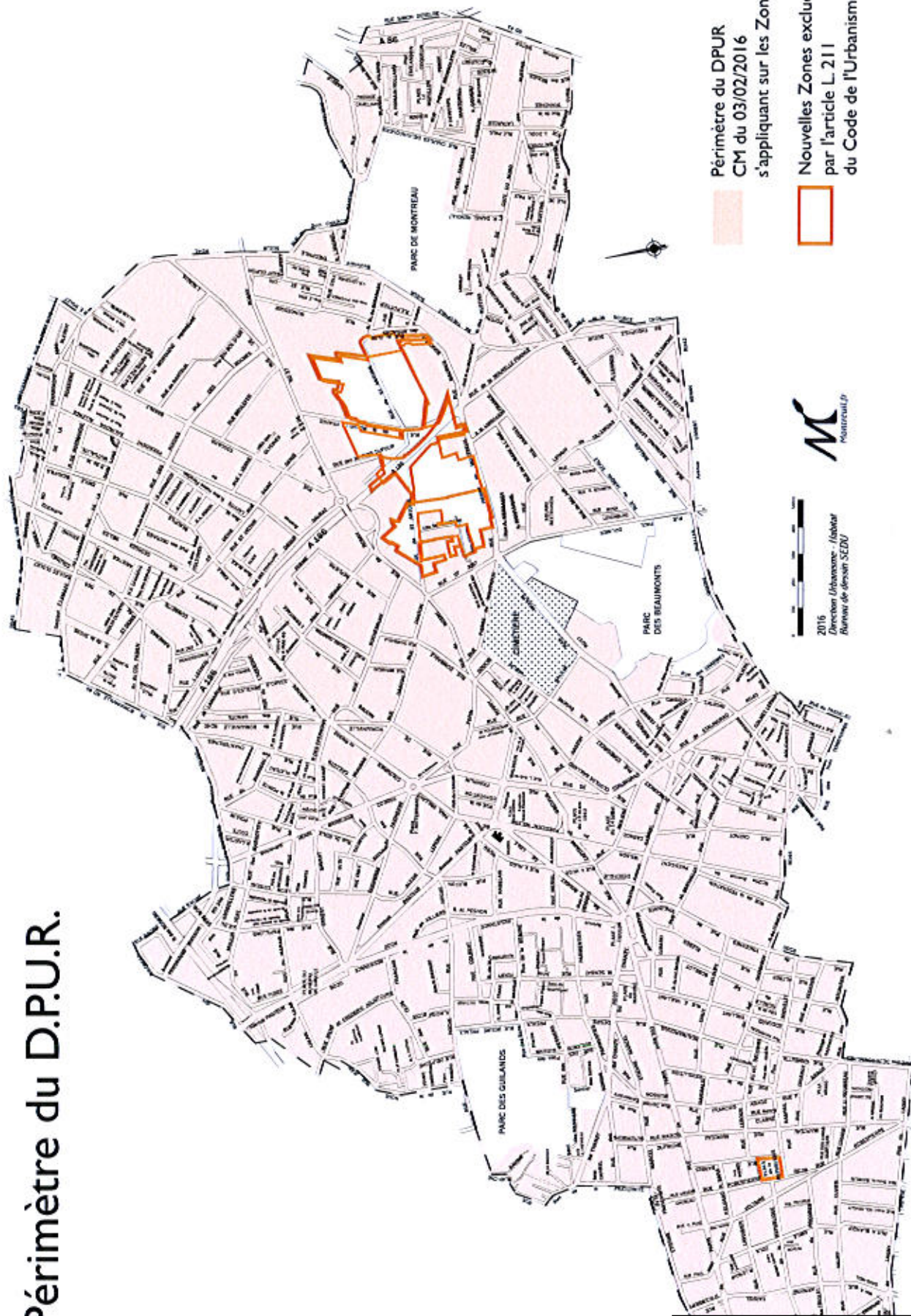
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, pour le Maire et par délégation
Le directeur de l'administration générale




Pascal TOUHARI

Périmètre du D.P.U.R.



Envoyé en préfecture le 10/02/2016
Reçu en préfecture le 10/03/2016
Affiché le
ID : 093-21930048-201603-3-DEL20160203_21-DE

Périmètre du DPUR
CM du 03/02/2016
s'appliquant sur les Zones Urbaines

Nouvelles Zones exclues de droit
par l'article L.211
du Code de l'Urbanisme



2016
Direction d'Urbanisme - Habitat
Bureau de dessin SEDU

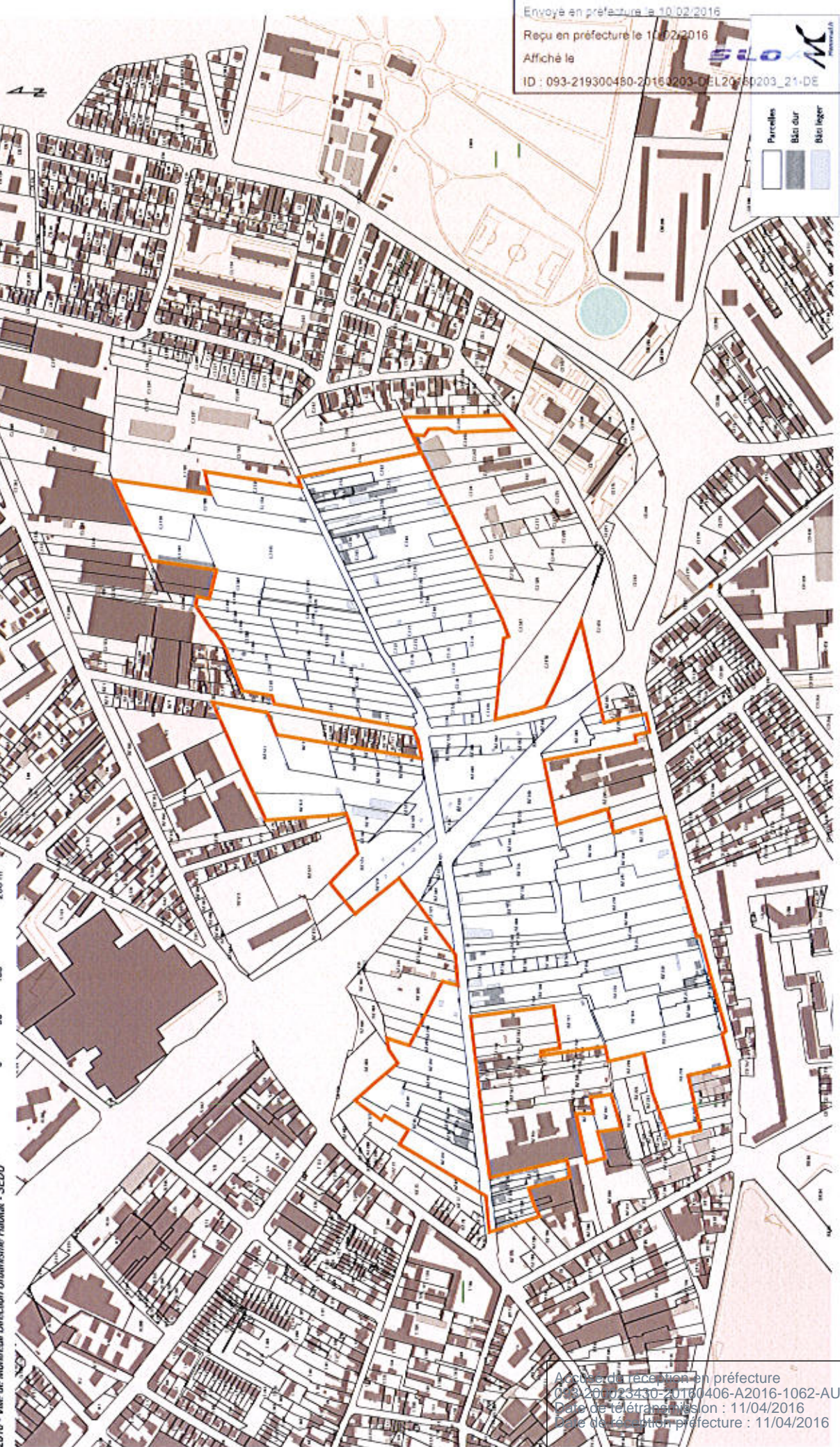
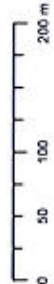
Accusé de réception en préfecture
093-200023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Parcellaire du périmètre du D.P.U.R. dans le secteur des Murs à Péches

Nouvelles Zones exclues de droit par l'article L. 211 du Code de l'Urbanisme

Périmètre du DPUR - CM du 03/02/2016 s'appliquant sur les Zones Urbaines

Fond de plan issu du PCI 2014
2016 - Ville de Montreuil Direction Urbanisme Habitat - SEDU



Envoyé en préfecture le 10/02/2016
Reçu en préfecture le 10/02/2016
Affiché le
ID : 093-219300480-20160203-DEL2016-SP203_21-DE



Parcelles
Bât dur
Bât léger

Accusé de réception en préfecture
093-2016023430-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 novembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20151104_29 : Majoration du taux de la taxe d'aménagement dans les secteurs bas Montreuil et Faidherbe-Pasteur

Nombre de membres composant le Conseil: 55

Présents : 48

Absent(s) : 0

Pouvoir(s) : 7

L'an 2015, le mercredi 4 novembre, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 29 octobre 2015

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIHI, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LE CHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PILON, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, Mme YONIS, M. ROBEL, M. REZNIK, M. ABRAHAMS, Mme HEUGAS, M. RABHI, Mme CASALASPRO, Mme MENOUDJ, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI, Mme RUIZ, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. VILLENEUVE, M. RAHMANI, Mme MAZE, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, M. HOUZARD, Mme VIPREY.

Absent(s) donnant pouvoir : Mme Tania ASSOULINE à Mme Choukri YONIS, M. Tarek REZIG à Mme Agathe LESCURE, M. Jean-Charles NEGRE à Mme Djeneba KEITA, Mme Capucine LARZILLIERE à Mme Dominique ATTIA, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Yacine HOUICHI à M. Cheikh MAMADOU, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY.

Absent(s) :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal.

À la majorité des voix, Mme Alexie LORCA a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h00 .

DEL20151104_29 : Majoration du taux de la taxe d'aménagement dans les secteurs bas Montreuil et Faidherbe-Pasteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-14 et L.331-15 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 octobre 2014 fixant la valeur de l'assiette de la taxe d'aménagement à 799 € au mètre carré de surface de construction pour les communes de la région Île-de-France ;

Vu la circulaire du Ministère de l'égalité du territoire et du logement en date du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL2011_314 en date du 17 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur la commune de Montreuil ;

Vu la délibération n°DEL20120913_2 du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et ses révisions et modification simplifiées ultérieures ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Développement durable en date du 2 novembre 2015 ;

Considérant que l'édification de nouvelles constructions, notamment de logements, dans les secteurs délimités sur le plan joint à la présente délibération rend nécessaire la réalisation de travaux d'équipements publics généraux, afin tout particulièrement, d'une part, d'augmenter la capacité d'accueil scolaire, par la construction de nouveaux établissements ou le renforcement des établissements existants, ainsi, d'autre part, que de renforcer les structures d'accueil de la petite enfance ;

Considérant la politique de traitement de l'habitat indigne et de développement urbain menée sur le secteur du bas Montreuil, entraînant un besoin important en équipements publics, en complément des programmes d'équipements publics prévus dans le cadre des ZAC Fraternité et Faubourg ;

Considérant que le secteur dit Faidherbe-Pasteur situé entre l'avenue de la Résistance, la rue Ernest Savart, l'avenue Henri Barbusse, le boulevard Paul-Vaillant-Couturier et le boulevard Rouget de Lisle comporte de nombreuses emprises mutables qui laisse envisager une augmentation non négligeable de la population à l'horizon des 10 prochaines années ;

Considérant que ces mutations nécessitent le renforcement de l'offre scolaire, notamment par la rénovation et l'extension de sites existants qui le permettraient (école Joliot-Curie, école Jean Jaurès), le développement de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance, la rénovation des équipements qui pourrait être menée dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier La Noue dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par
38 voix pour

13 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

4 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : À compter du 1^{er} janvier 2016, fixe pour la part communale de la taxe d'aménagement sur les secteurs Bas Montreuil et Faidherbe-Pasteur, tel que délimités sur le plan en annexe, un taux de 20 %.

Article 2 : Précise que le document graphique ci-joint délimitant les dits secteurs sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Article 3 : Précise que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit et qu'elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

Article 4 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, pour le Maire et par délégation
Le directeur de l'administration générale




Pascal TOUHARI

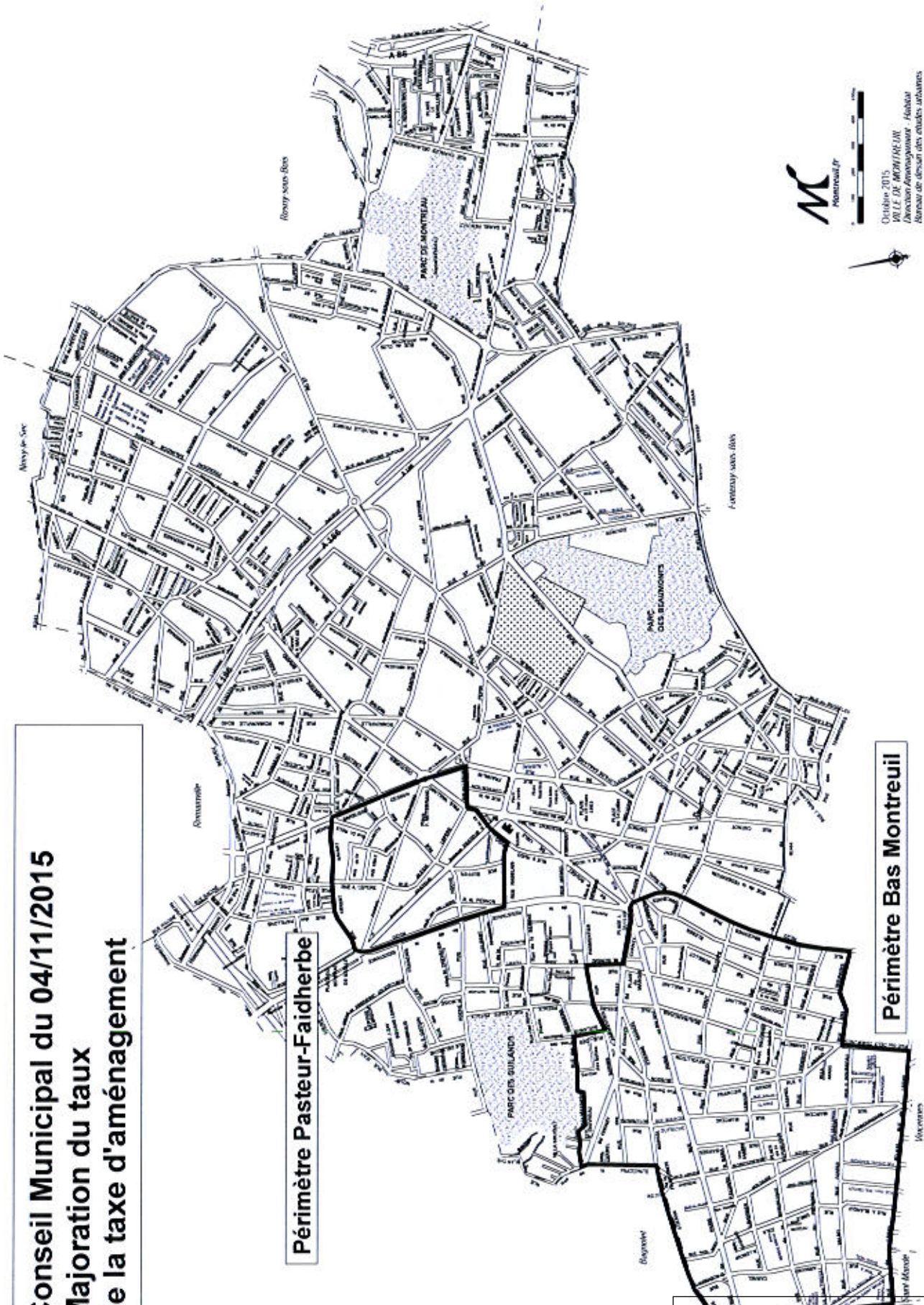
Envoyé en préfecture le 12/11/2015

Reçu en préfecture le 12/11/2015

Affiché le

SLO

ID : 093-219300480-20151104_CEL20151104_29-DE



Conseil Municipal du 04/11/2015
Majoration du taux
de la taxe d'aménagement

Périmètre Pasteur-Faidherbe

Périmètre Bas Montreuil

M
Montreuil.fr

Octobre 2015
VILLE DE MONTREUIL
Direction Aménagement - Habitat
Bureau de dessin des études urbaines

Accusé de réception en préfecture
093-200023450-20160406-A2016-1062-AU
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016